



Plan
parisien de
l'insertion par
l'emploi

Fiches-actions

Insérer par l'emploi

Plan parisien ►► 2020



Les fiches-actions du PPIE

Sommaire

Axe 1 L'accès aux droits pour tous	4
Fiche 1 – Structurer des relais systématiques entre institutions pour faciliter l'accès aux droits ..	5
Fiche 2 – Instruire les droits à la CMU-C dès l'instruction du rSa.....	6
Fiche 3 – Organiser pour toutes les personnes ayant fait une demande de rSa une réunion « Paris info rSa » avec l'ensemble des partenaires	7
Fiche 4 – Elaborer en partenariat une stratégie parisienne pour l'inclusion numérique	8
Fiche 5 – Déployer un réseau de points Paris Emploi offrant un premier niveau d'accueil, d'information, et d'orientation pour la recherche d'emploi.....	9
Axe 2 Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne	10
Fiche 6 – Améliorer la réactivité de prise en charge pour chacun des partenaires.....	11
Fiche 7 – Repenser l'organisation du travail en espaces parisiens pour l'insertion (EPI) pour un accompagnement efficace des allocataires du rSa dès leur entrée dans le dispositif	12
Fiche 9 – Mieux prendre en compte l'état de santé des personnes dans l'accompagnement proposé.....	14
Fiche 10 – Poursuivre la montée en charge de l'accompagnement global, en lien avec Pôle Emploi	15
Fiche 11 – Faire des structures d'accompagnement spécialisées des « référents de parcours » pour les allocataires du rSa.....	16
Fiche 12 – Dynamiser les parcours d'insertion	18
Fiche 14 – Mettre en place un « Pack réussite » pour accéder à l'emploi.....	20
Fiche 15 – Diversifier les modes de communication avec les usagers.....	21
Fiche 16 – Poursuivre le suivi post-recrutement afin de consolider l'accès à l'emploi	22
Fiche 17 – Structurer un plan « 2 ^{ème} partie de carrière » pour les publics de plus de 45 ans.....	23
Fiche 19 – Renouveler les dispositifs en faveur des publics artistes	25
Axe 3 Des parcours vers l'entreprise pour tous	26
Fiche 20 – Développer une offre de services en direction des entreprises.....	27
Fiche 21 – Développer le recours aux contrats aidés	28
Fiche 22 – Mieux articuler les différentes séquences en SIAE avec les parcours d'insertion.....	29
Fiche 23 – Renforcer la mobilisation de la clause d'insertion.....	31

Fiche 27 – Développer le parrainage	36
Fiche 28 – Développer des actions expérimentales pour faciliter la mise en œuvre de parcours innovants	37
Fiche 29 – Renforcer les compétences emploi des référents sociaux en EPI, SSP et PSA	38
Fiche 30 – Étendre l'activité de l'EPEC à l'ensemble des arrondissements comprenant des quartiers en politique de la ville.....	39
Axe 4 Les Parisiens auteurs de leur propres parcours vers l'emploi	40
Fiche 31 – Améliorer l'information aux usagers et stimuler l'échange direct entre les personnes engagées dans des démarches d'insertion	41
Fiche 32 – Mettre l'utilisateur au cœur du dispositif d'insertion.....	43
Fiche 33 – Recueillir de manière régulière l'avis et le niveau de satisfaction des personnes à l'égard de l'accompagnement proposé.....	44
Axe 5 Une politique d'insertion ancrée localement	45
Fiche 34 – Mettre en place une gouvernance solide du PPIE	46
Fiche 35 – Réaliser un outil de suivi des actions et des engagements du PPIE	47
Fiche 36 – Renforcer la connaissance des publics et de leurs parcours.....	48

Axe

**L'accès aux droits pour
tous**

Fiches 1 à 5

AXE 1 : L'accès aux droits pour tous

Fiche 1 – Structurer des relais systématiques entre institutions pour faciliter l'accès aux droits

Diagnostic et contexte

Le non-recours au rSa ou les retards dans l'accès aux droits sont préjudiciables à l'insertion sociale et professionnelle des personnes. A Paris, Pôle emploi et la Mission Locale notamment accueillent et accompagnent de nombreux publics susceptibles de bénéficier du rSa et d'actions dans le cadre de la politique d'insertion

Objectifs

→ **Faciliter l'accès aux droits et éviter les ruptures** de prise en charge.

Public visé

→ Pour Pôle emploi, les personnes en fin de droits ARE.
 → Les jeunes accompagnés par la Mission Locale et susceptibles de bénéficier du rSa lorsqu'ils approchent des 25 ans ou pourraient bénéficier du RSA majoré.

Contenu et mise en œuvre

→ **Pour Pôle Emploi**, envoi systématique d'un courrier pour les personnes en fin d'ARE, en les informant sur leurs droits au rSa et en leur communiquant les coordonnées des EPI. Pour cela, élaboration d'**un courrier-type**.
 → **Pour la Mission Locale**, mise en place de **sensibilisations/formations** auprès des conseillers, afin qu'ils renforcent leur connaissance des modalités d'accès aux rSa. Mise en place d'**une procédure de signalement** des jeunes vers les EPI.

Pilotage de l'action

→ **Pilote** : Paris-DASES
 → **Copilotes institutionnels** : Pôle emploi, Mission Locale
 → **Partenaires associés** : EPI, CASVP

Echéancier

→ Mise en œuvre en **2017**.

Modalités de mise en œuvre

→ Mise en œuvre de la **convention d'orientation** signée entre le Département, Pôle emploi, l'Etat et la Caf.
 → Mise en œuvre de la **convention pluriannuelle entre le Département et la Mission Locale**.

Indicateurs d'évaluation

→ Nombre de courriers envoyés par rapport au nombre de demandeurs d'emploi en fin de droits ARE (*source : à définir ; fréquence trimestrielle*)
 → Nombre de jeunes signalés aux EPI par la Mission Locale par rapport au nombre de jeunes de 24 ans suivis à la Mission Locale (*source : Mission Locale ; fréquence trimestrielle*)

AXE 1 : L'accès aux droits pour tous

Fiche 2 – Instruire les droits à la CMU-C dès l'instruction du rSa

Diagnostic et contexte

La CMU-C est accordée de plein droit pour tous les allocataires du RSA socle. Pour autant, il n'existe pas à Paris d'automatisme entre les deux prestations. Une expérimentation a été menée à l'EPI Championnet afin de permettre aux agents instructeurs du rSa de réaliser sous certaines conditions une pré-instruction de la CMU-C lors de la demande de rSa. Paris et la CPAM souhaitent étendre ce mécanisme à l'ensemble des services instructeurs parisiens, dans une logique d'accès aux droits et de lutte contre le non recours.

Objectifs

- Permettre **sans délai** à tous les demandeurs de rSa de bénéficier d'une **couverture complémentaire provisoire** qui sera confirmée dès l'ouverture de leurs droits au rSa.
- Garantir par un suivi du référent que l'accès à la CMU-C est **ensuite pérennisé**.

Public visé

- L'ensemble des personnes dont le dossier de demande de rSa est instruit en EPI ou en PSA.

Contenu et mise en œuvre

- Mener **un travail avec la CPAM et la CAF** pour identifier les conditions de faisabilité de cette généralisation (notamment d'un point de vue informatique).
- **Former les agents instructeurs sur la CMU-C**, en organisant avec la CAF des sessions d'information.
- **Sensibiliser les référents**, afin qu'ils veillent à pérenniser l'accès à la CMU-C dès le premier rdv de diagnostic / de suivi.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Copilotes institutionnels** : CPAM, CAF
- **Partenaires associés** : EPI, permanences sociales d'accueil (PSA)

Echéancier

- Une formation des agents dès le **début de l'année 2016**
- Une mise en place à partir de la **fin du 1^{er} trimestre 2016**
- Des ajustements avec la CPAM et la CAF en **juin 2016**.

Moyens

- **La CAF interviendra** lors des sessions de sensibilisation / formation des agents de la collectivité.

Indicateurs d'évaluation

- La part des entrants dans le dispositif rSa bénéficiant d'une couverture CMU-C.
- La part des allocataires du rSa socle bénéficiant d'une couverture CMU-C.

(Source : Caf, CPAM ; fréquence trimestrielle)

AXE 1 : L'accès aux droits pour tous

Fiche 3 – Organiser pour toutes les personnes ayant fait une demande de rSa une réunion « Paris info rSa » avec l'ensemble des partenaires

Diagnostic et contexte

L'entrée dans le dispositif rSa est une étape cruciale du parcours du bénéficiaire. Il faut qu'il puisse accéder à ses droits au plus vite et qu'il soit en capacité de se mobiliser pour construire son parcours d'insertion le plus rapidement possible et en toute connaissance de cause. Les flux d'entrée au rSa sont conséquents (environ 500 par semaine) et supposent donc une organisation adaptée pour mettre en place une séance d'information régulière.

Objectifs

- **Convier les Parisiens à des réunions d'information** hebdomadaires dès l'instruction de leur demande de rSa (remise d'un courrier d'invitation)
- **Organiser cette réunion avec les partenaires** concernés : Caf, Pôle Emploi, EPI, PSA, CASVP
- **Délivrer aux personnes une information orale** et leur remettre un kit, si possible adapté à leur situation, sur leurs droits/devoirs, les offres d'insertion mobilisables, etc.

Public visé

Tous les allocataires du rSa qu'ils relèvent d'un accompagnement social, de type emploi ou d'un accompagnement socioprofessionnel.

Contenu et mise en œuvre

- **Construire le processus d'information auprès des allocataires du rSa** (à quel moment, avec quels outils et quels messages)
- **Définir avec les partenaires concernés (Caf, Pôle emploi) les modalités organisationnelles** de cette réunion d'information (format : une réunion par semaine sur un lieu central à Paris)
- **Formaliser le contenu** de cette réunion, les supports de présentation, un questionnaire de satisfaction et les documents qui pourront être remis aux personnes, en les adaptant aux caractéristiques des publics.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Copilotes institutionnels** : Caf, Pôle emploi
- **Partenaires associés** : EPI, CASVP (SSDP, PSA), associations, CPAM, EPEC, Mission locale

Echéancier

- **Juin 2016**, démarrage des réunions hebdomadaires
- **Octobre 2016**, 1^{er} bilan des réunions et adaptation éventuelle après ce retour d'expérience.

Modalités de mise en œuvre

- Mise en place d'un **groupe projet DASES** et ses partenaires pour organiser cette réunion
- Elaboration d'un **questionnaire de satisfaction** à remettre aux participants et organisation interne pour exploiter ces questionnaires
- **Mobilisation régulière d'une « équipe Paris info rSa »** pour assurer cette réunion (DASES, Pôle emploi, Caf)
- Créer la possibilité d'entrer dans **ISIS** la participation à cette réunion

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'allocataires présents à chaque session
- Pendant la période expérimentale (de juin à septembre) : évaluation des niveaux de satisfaction des allocataires
- Mesure des effets qualitatifs sur la mobilisation des allocataires pour la construction de leur parcours d'insertion (*Source : Paris DASES/ISIS ; fréquence trimestrielle*).

AXE 1 : L'accès aux droits pour tous

Fiche 4 – Elaborer en partenariat une stratégie parisienne pour l'inclusion numérique

Diagnostic et contexte

Selon Emmaüs Connect, 5 millions de personnes cumulent aujourd'hui en France précarité sociale et exclusion numérique. La dématérialisation des services s'accélère, y compris ceux concernant l'insertion vers l'emploi, avec mise en place de prestations désormais totalement numériques (inscription à Pôle emploi, prime d'activité, ...). Malgré les initiatives de la Ville sur la mise à dispositions d'outils informatiques, les professionnels alertent sur l'augmentation des besoins. Pour fédérer ces initiatives, la Ville de Paris et ses partenaires (Etat, Pôle emploi, Caf, Mission Locale, EPEC) souhaitent aujourd'hui apporter une réponse structurée et partenariale en faveur de l'inclusion numérique de tous les Parisiens.

Objectifs

- Favoriser **l'inclusion numérique** de tous les Parisiens
- Se doter d'une **offre de services cohérente et partagée** entre partenaires en matière d'accès aux équipements numériques et de médiation numérique.
- Favoriser **l'accès aux outils numériques** utiles dans le cadre de leurs démarches d'insertion.

Public visé

- Tous les Parisiens en situation d'exclusion numérique, et en particulier les personnes en situation de précarité sociale et en recherche d'emploi, ainsi que les personnes âgées.

Contenu et mise en œuvre

- **Réaliser un état des lieux des besoins** en matière d'inclusion numérique.
- **Elaborer avec les partenaires une cartographie** permettant d'assurer la lisibilité de l'offre existante en matière de médiation numérique.
- Sur la base d'une charte parisienne, **identifier un réseau de lieux-ressources labellisés** (nom à définir collectivement) pour leur action en faveur de l'inclusion numérique, offrant différents niveaux de services, dont feront partie les maisons des services aux publics (MSAP). **Mettre en place des formations** auprès des équipes pour mieux prendre en compte la problématique de l'inclusion numérique dans l'accompagnement.
- Renforcer le rôle des **services sociaux de proximité** dans la médiation numérique.
- **Mettre en place des outils tutoriels** destinés à accompagner les personnes dans la prise en main des outils numériques.
- **Formaliser un document stratégique commun** aux différents partenaires.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Copilote institutionnel** : CAF
- **Partenaires associés** : Directions de la Ville concernées, Etat, Pôle emploi, EPEC, Mission locale, PIMMS, Emmaüs Connect, CPAM, associations, la Poste, ...

Echéancier

- Des formations mises en place **d'ici la fin de l'année 2016**
- Un état des lieux des besoins et de l'offre réalisé **en 2017**.
- Une stratégie parisienne pour l'inclusion numérique formalisée **en 2017**

Moyens

- **Groupe projet partenarial**
- **Formations** à destination des équipes d'accompagnement.
- **70 services civiques de Pôle emploi** au sein des agences
- **Convention de la Mission Locale avec Emmaüs Connect** pour les jeunes demandeurs d'emploi
- Mobilisation de **bénévoles**

Indicateurs d'évaluation

- Mesure régulière des besoins en matière d'inclusion numérique (*source : étude ad hoc ; fréquence : tous les 3 ans*)
- Nombre de professionnels formés (*source : Paris DASES, Pôle Emploi, Caf, Mission Locale, EPEC ; consolidation Ville de Paris ; fréquence annuelle*)
- Nombre de lieux-ressources labellisés (*source : Ville de Paris ; actualisation annuelle*)

AXE 1 : L'accès aux droits pour tous

Fiche 5 – Déployer un réseau de points Paris Emploi offrant un premier niveau d'accueil, d'information, et d'orientation pour la recherche d'emploi

Diagnostic et contexte

Sur le territoire parisien, l'offre existante en matière d'appui à la recherche d'emploi est riche mais fragmentée selon les caractéristiques des personnes, de leur statut et de leur situation. Pour répondre à leurs besoins d'informations et mieux les orienter, il est nécessaire d'intervenir en proximité, en identifiant et en qualifiant une offre de services d'accueil, d'information et d'orientation généraliste.

Objectifs

- **Identifier les structures** de proximité pouvant bénéficier du label « Paris Emploi »
- **Déployer progressivement les Points Paris Emploi** dans la perspective d'assurer le maillage du territoire Parisien
- Mettre à disposition de chacune des structures **les outils nécessaires** afin qu'elles puissent informer et/ou réorienter les personnes vers le bon interlocuteur.

Public visé

- Tous les Parisiens en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation, et tout particulièrement les publics les plus fragiles.

Contenu et mise en œuvre

- **Formaliser les processus nécessaires** pour garantir un accueil, une information et une orientation de qualité (mise en œuvre de l'offre de service d'accueil, d'information et d'orientation « AIO »).
- **Définir les outils** mis à disposition des structures labellisées

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DAE
- **Copilotes institutionnels** : Pôle Emploi
- **Partenaires associés** : Paris-DASES, Mission locale, EPEC, Cap Emploi, Cité des Métiers, associations, PIMMS, maisons des services aux publics, ...

Echéancier

- Labellisation de 6 structures **dès 2016**
- **2017-2020**, extension du réseau (20 d'ici 2020), notamment à certains EPI

Moyens

- Mise en place **d'un groupe projet** piloté par la DAE

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de structures labellisées (*Source : Paris-DAE ; fréquence annuelle*)
- Nombre de personnes accueillies. (*Sources : structures labellisées ; Consolidation Paris-DAE ; fréquence annuelle*)
- Nombre de personnes réorientées et répartition par type de réorientation. (*Sources : structures labellisées ; Consolidation Paris-DAE ; fréquence annuelle*)
- Bilan qualitatif auprès des structures labellisées et auprès des publics.

Axe 2

**Un accompagnement
adapté et sans délai pour
chaque personne**

Fiches 6 à 18

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 6 – Améliorer la réactivité de prise en charge pour chacun des partenaires

Diagnostic et contexte

Au-delà de l'ouverture des droits ou du démarrage « administratif » du parcours, la réactivité de l'enclenchement du parcours d'insertion est déterminante : il est essentiel de « ne pas perdre de temps » et de permettre aux personnes accompagnées de rencontrer dès que possible un professionnel chargé de les accompagner dans leurs démarches d'insertion. Face à des flux de publics de plus en plus conséquents, Paris souhaite s'engager (cf. fiche action n°7) avec ses partenaires en faveur d'une meilleure réactivité.

Objectifs

- **Mesurer les délais de réactivité actuels** pour chacun des partenaires accompagnant des publics.
- **Améliorer ces délais** de prise en charge et les réduire à **30 jours maximum** entre l'ouverture administrative du parcours / des droits et la date du premier entretien individuel proposé avec un professionnel (hors rdv d'instruction ou d'ouverture administrative des droits).

Public visé

- L'ensemble des publics en situation de fragilité à l'égard de leur insertion sociale et/ou professionnelle et couverts par le PPIE.

Contenu et mise en œuvre

- Mettre en place **des règles communes de mesure** des délais de prise en charge, et organiser un groupe de travail ad hoc pour définir des indicateurs appropriés.
- Réaliser ces mesures et **les partager entre partenaires**.
- Identifier et mettre en œuvre **les marges de manœuvre possibles de réduction des délais**.
- **Suivre l'évolution** de ces délais de prise en charge.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Co-pilotes institutionnels** : CASVP
- **Partenaires associés** : Pôle Emploi, EPEC, Mission Locale, Caf

Echéancier

- Des mesures réalisées au cours du **2nd semestre 2016** et partagées régulièrement au cours des comités stratégiques du PPIE.
- Un objectif de 30 jours maximum pour l'ensemble des partenaires **d'ici la fin du PPIE (2020)**.

Moyens

- Les moyens dépendront de l'écart observé entre la situation actuelle et l'objectif fixé.
- Créer un groupe de travail pour définir des indicateurs appropriés, identifier la durée des différentes phases dans le processus actuel.

Indicateurs d'évaluation

- Part des nouveaux publics invités à rencontrer un professionnel à l'occasion d'un rdv individuel (hors rdv d'instruction ou d'ouverture administrative des droits) moins de 30 jours après l'ouverture administrative de leur parcours / de leurs droits. (Sources : Paris-ISIS, Pôle Emploi, EPEC, Mission Locale, Caf ; Consolidation Paris-DASES ; fréquence trimestrielle)

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 7 – Repenser l'organisation du travail en espaces parisiens pour l'insertion (EPI) pour un accompagnement efficace des allocataires du rSa dès leur entrée dans le dispositif

Diagnostic et contexte

Les EPI assurent à la fois l'instruction des droits rSa, le diagnostic de la situation de la personne et l'accompagnement d'allocataires du rSa qui relèvent de leur offre de services. L'importance des flux de publics et les processus en cours aujourd'hui ne facilitent pas la mise en place de parcours fluides, efficaces et suffisamment réactifs.

Objectifs

- **Réduire les délais de prise en charge** des allocataires du rSa entre l'instruction de leur demande de RSA et la mise en place de leur accompagnement social et professionnel. **L'objectif est** de réduire à **30 jours maximum le délai** entre l'ouverture des droits au RSA et la date du premier entretien individuel proposé avec un professionnel.
- **Rendre plus efficient l'accompagnement** des allocataires du rSa au sein des EPI avec l'objectif d'une sortie positive dans les meilleurs délais.

Public visé

Tous les publics effectuant une demande de rSa en EPI et les allocataires du rSa suivis en EPI

Contenu et mise en œuvre

- Elaboration d'un **nouveau projet de service pour les EPI**, avec un recentrage sur les missions essentielles **avec l'objectif d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur**.
- Redéfinition de l'organisation des EPI pour mettre en place ce nouveau processus de traitement des demandes et de mise en place de l'accompagnement.
- Définition des processus et des outils pour le diagnostic et l'orientation.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Partenaires associés** : Paris-DAE, CASVP, CAF, Pôle emploi

Echéancier

- Evolution du projet de service des EPI au cours du **1^{er} semestre 2017**
- Démarrage de l'organisation revue au **2nd semestre 2017**

Moyens

- Elaboration d'un **cahier des charges** afin de pouvoir bénéficier de l'accompagnement d'un prestataire pour l'élaboration du nouveau projet de service
- Mobilisation de l'équipe ISIS pour **adapter l'outil informatique**

Indicateurs d'évaluation

- Délais de prise en charge de l'allocataire du RSA : mesure du délai entre la date d'ouverture des droits et la date prévue du premier entretien d'accompagnement.
- Taux de présence aux entretiens (*source Paris-DASES-ISIS*)
- Taux de sorties positives : taux d'accès à l'emploi et à la formation (*Source : Paris-DASES-ISIS ; Fréquence mensuelle*)

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 8 – Proposer des parcours différenciés en fonction des besoins des personnes

Diagnostic et contexte

En fonction de la situation des personnes, et notamment de leur distance à l'emploi, tous les publics n'expriment pas les mêmes besoins. En fonction de ces besoins, des modalités d'accompagnement différentes peuvent être imaginées. Structurer ces différents types de parcours peut également permettre de mieux répartir la charge des publics à accompagner entre les services et institutions et contribuer ainsi à mieux réguler l'ensemble du dispositif.

<p>Objectifs</p> <p>→ Mieux adapter l'accompagnement proposé aux besoins des personnes.</p> <p>→ Elaborer un référentiel d'accompagnement structurant plusieurs types de parcours et formalisant des recommandations en matière de suivi post-recrutement.</p>	<p>Public visé</p> <p>→ L'ensemble des allocataires du rSa accompagnés.</p>	<p>Contenu et mise en œuvre</p> <p>→ Elaborer un référentiel d'accompagnement qui précise les objectifs, les contenus et les outils mobilisables pour chacun des types de parcours imaginés et intègre la nécessité d'un suivi post-recrutement ; en s'appuyant notamment sur un groupe de travail.</p> <p>→ Structurer et mettre en œuvre 4 types de parcours en prenant notamment compte les typologies de parcours proposés par la région :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un parcours emploi, pour les personnes les plus proches de l'emploi et ne présentant pas de difficultés sociales particulières. - Un parcours emploi renforcé, intégrant un travail sur la levée des difficultés sociales. - Un parcours santé, pour les personnes présentant des problèmes de santé (physique ou psychique) prioritaires par rapport à l'accès à l'emploi (soins nécessaires). - Un parcours de mobilisation sociale, pour les personnes qui restent éloignées de l'emploi et qui présentent de nombreuses difficultés d'ordre social. <p>→ Mettre les outils informatiques de gestion des parcours en cohérence avec le nouveau référentiel.</p> <p>→ Proposer des dispositifs plus variés de remobilisation sociale.</p>
---	--	---

Pilotage de l'action

→ **Pilote** : Paris-DASES

→ **Co-pilotes institutionnels** : Paris-DAE, Pôle Emploi

→ **Partenaires associés** : EPI/SSDP/PSA, Caf, Conseil régional, EPEC, Mission Locale, centres de santé, MDPH

<p>Echéancier</p> <p>→ Un référentiel finalisé en 2017.</p>	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>→ Mise en place d'une démarche d'élaboration du référentiel et d'ajustements organisationnels.</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p>→ Qualité des partenariats développés avec les acteurs santé.</p> <p>→ Mise en œuvre effective des différentes modalités d'accompagnement.</p> <p>→ Taux de sortie vers l'emploi pour chaque modalité d'accompagnement. (<i>source : Paris-DASES ; fréquence trimestrielle</i>).</p>
---	---	--

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 9 – Mieux prendre en compte l'état de santé des personnes dans l'accompagnement proposé

Diagnostic et contexte

Les études réalisées auprès des allocataires du rSa montrent qu'un tiers d'entre eux rencontre des difficultés de santé importantes, celle-ci relevant de problématiques physiques, psychologiques ou encore psychiatriques. Ces difficultés constituent des freins importants à l'insertion et doivent mieux être prises en compte dans la construction du parcours des personnes et dans l'accompagnement qui peut leur être proposé.

Objectifs

- **Optimiser le recours** aux ressources et dispositifs existants en matière d'appuis santé
- **Formaliser un « parcours santé »** via un accompagnement adapté

Public visé

- Tous les publics fragiles ayant vocation, à terme, à construire un parcours d'insertion vers l'emploi mais rencontrant des problématiques de santé obérant cet objectif.

Contenu et mise en œuvre

- **Intervention de psychologues** dans l'ensemble des services sociaux de la collectivité parisienne.
- **Optimisation du recours aux bilans de santé** de la CPAM pour les allocataires du rSa.
- Mobilisation par les EPI des bilans effectués par des **psychologues de la CPAM sur l'insertion professionnelle de jeunes** en rupture de parcours.
- **Développement des liens** entre les EPI, SSP, PSA et les Centres de Santé.
- **Développement des liens avec la MDPH** pour faciliter la reconnaissance de travailleur handicapé.
- Travailler sur la question de **l'aptitude au travail**.
- Formalisation d'un **contrat d'accompagnement santé**.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Copilotes institutionnels** : Centres de santé
- **Partenaires associés** : EPI, CASVP (SSP, PSA), MDPH, Centres de Santé, CPAM, Pôle Emploi

Echéancier

- Rencontres entre services sociaux et centres de santé en **2016**.
- Mise en place d'un parcours santé **début 2017**.
- Généralisation de la présence de psychologues dans les services sociaux d'ici **début 2017**.

Modalités de mise en œuvre

- Mise en place d'**une équipe projet** avec la sous-direction de la santé (DASES).
- **Groupe de travail avec la CPAM** et les services sociaux sur le recours aux bilans de santé.
- **Convention avec la CPAM** pour un partenariat psychologue / EPI
- **Protocole avec la MDPH**

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'orientation vers des parcours santé
- Nombre d'orientations vers la MDPH
- Nombre de parcours santé
- Nombre de bilans de santé réalisés par la CPAM pour des allocataires du rSa

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 10 – Poursuivre la montée en charge de l'accompagnement global, en lien avec Pôle Emploi

Diagnostic et contexte

En janvier 2015, Pôle emploi et le Département de Paris ont mis en place un dispositif d'accompagnement global pour développer et accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi parisiens confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel, qu'ils soient allocataires du rSa ou non. Au 31 décembre 2015, 3 228 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un accompagnement global, dont 2415 en file active.

Objectifs

→ Augmenter le nombre de demandeurs d'emploi suivis en accompagnement global (cible 4340 suivis)

Public visé

→ Demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel, qu'ils soient ou non allocataires du RSA

Contenu et mise en œuvre

- **Réduire la durée effective du diagnostic initial partagé**
 - Partage des agendas Outlook des conseillers Pôle emploi pour permettre aux travailleurs sociaux d'engager rapidement la deuxième phase du diagnostic
 - Des plages de réception exclusivement réservées au diagnostic initial partagé (DIP) chaque semaine
 - Mise en place d'actions correctives conjointes PE/TS pour les demandeurs d'emploi dont la phase de DIP est anormalement prolongée
- **Favoriser les prescriptions par les agences Pôle emploi et les travailleurs sociaux**
 - Connaissance de l'offre de service de chacun des partenaires
 - Accès à l'outil de Pôle emploi **dossier unique du demandeur d'emploi (DUDE)** à l'ensemble des travailleurs sociaux en faisant la demande
 - Accompagnement des agences locales Pôle emploi par la Mission insertion de Pôle emploi dans la pré-identification des demandeurs d'emploi
- **Essaimage des bonnes pratiques** identifiées sur un territoire vers les territoires plus en retrait

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Co-pilotes institutionnels** : Pôle emploi
- **Partenaires associés** : CASVP (SSP, PSA), Caf

Echéancier

→ Au 30 juin 2016, 3920 demandeurs d'emploi en file active, a minima

Moyens

→ Comités de pilotage trimestriels
 → 51 conseillers emploi au 1^{er} mars 2016, en accompagnement conjoint avec des travailleurs sociaux des EPI, SSP, PSA (1 binôme travailleur social / conseiller emploi)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de diagnostics initiaux partagés et leurs délais (*source : Paris-DASES/ISIS ; fréquence mensuelle*)
- Nombre d'accompagnement global démarré (*source : Paris-DASES/ISIS et Pôle emploi ; fréquence trimestrielle*)
- Profil des personnes en accompagnement global (*source : Pôle emploi ; fréquence trimestrielle*)
- Taux de sorties positives (*source : Pôle emploi ; fréquence trimestrielle*)

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 11 – Faire des structures d'accompagnement spécialisées des « référents de parcours » pour les allocataires du rSa

Diagnostic et contexte

Certaines structures spécialisées accompagnent aujourd'hui des personnes aux profils spécifiques et/ou confrontées à des problématiques particulières (Mission Locale, EPEC, Cap Emploi, CHRS associatifs). A ce jour, ces structures ne sont pas porteuses des Contrats d'Engagements Réciproques (CER), elles interviennent en complémentarité avec un travailleur social qui, lui, est dépositaire du contrat) Cette situation n'est pas très lisible du point de vue de l'avancement du parcours des personnes et peut entacher leur fluidité.

Objectifs

- Introduire davantage de cohérence (pour les professionnels comme pour les usagers), en identifiant les structures spécialisées comme « référent de parcours » des personnes qu'elles accompagnent dès lors que les freins sociaux à leur insertion professionnelle ont été levés.
- Faire en sorte que l'ensemble des allocataires du rSa soient soumis aux « droits et devoirs » (ce n'est pas le cas aujourd'hui)
- Assurer une meilleure lisibilité des parcours pris en charge par ces structures et éviter les ruptures d'accompagnement
- Mettre en place les processus nécessaires pour que ces structures puissent (si la situation le nécessite) mobiliser les équipes sociales de la collectivité parisienne sur des champs de compétences complémentaires aux leurs (notamment sur les difficultés sociales rencontrées par la personne).

Public visé

- Les publics bénéficiaires du rSa et accompagnés par :
 - Mission Locale
 - EPEC (ex PLIE Paris Nord-Est)
 - Cap Emploi
 - CHRS associatifs

Contenu et mise en œuvre

- Organiser la circulation de l'information entre travailleurs sociaux et référents de parcours
- Mettre en place progressivement les modalités de prise en charge de la formalisation des CER par les référents de parcours (sur la base du « parcours emploi » contractualisé)

Pilotage de l'action

- Pilote : Paris-DASES
- Co-pilotes institutionnels : Mission Locale, EPEC, DAE
- Partenaires associés : Cap Emploi, CRHS associatifs

Echéancier

- A partir du 2nd semestre 2016, une formalisation progressive de l'organisation à mettre en place avec l'EPEC et la Mission locale. Les travaux porteront notamment sur la gestion des droits et devoirs (relances allocataires, processus de suspension sous la responsabilité du département mais alimenté par le partenaire....)
- Pour la mission locale, dès le 2^e semestre 2016 définition d'un processus et d'outils pour mieux connaître les allocataires rSa pris en charge par la mission locale.
- En 2017, la réflexion portera

Modalités de mise en œuvre

- Le portage de la contractualisation par l'EPEC sera progressif. Dans un premier temps du parcours PLIE de la personne le contrat sera toujours porté par les services sociaux du département puis lorsque l'intervention sociale sera moins prégnante le PLIE portera seul le contrat.
- Le portage du parcours emploi contractualisé pour la mission locale s'opérera dans le cadre de la plate-forme d'accompagnement renforcé

Indicateurs d'évaluation

- Les taux de contractualisation pour les publics accompagnés par ces structures (source : Paris-DASES/ISIS ; fréquence annuelle)
- Nombre d'allocataires en parcours emploi à l'EPEC et à la Mission Locale (source : Paris-DASES/ISIS ; fréquence semestrielle)
- Taux de sorties positives de ces publics (Source : consolidation Paris-DASES ; fréquence annuelle)

<p>notamment sur les critères à retenir pour que les partenaires EPEC ou Mission locale portent chacun la contractualisation.</p> <p>→ Un portage du « parcours emploi » contractualisé et envisagé à horizon 2018</p>	<p>→ Adaptation de l'outil informatique ISIS pour faciliter l'échange d'information sur les publics</p>	
---	---	--

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 12 – Dynamiser les parcours d’insertion

Diagnostic et contexte

Certains professionnels émettent le souhait de pouvoir disposer d’espaces d’échanges de pratiques, permettant d’exposer à d’autres professionnels (qu’ils soient de la collectivité parisienne ou d’une autre institution partenaire) des situations jugées « complexes ». D’autre part, les parcours d’insertion doivent permettre d’entretenir une dynamique dans les démarches d’insertion des personnes. Certaines, depuis longtemps dans le dispositif, ont parfois perdu cette dynamique. Les passerelles entre les différents types de parcours et d’accompagnement doivent alors permettre de réenclencher une dynamique positive.

Objectifs

- **Mettre en place des instances de gestion de parcours** (situations complexes)
- **Réinterroger régulièrement les files actives des référents**, en dressant un bilan systématique de la situation après 2 ans d’accompagnement.

Public visé

- L’ensemble des allocataires du rSa accompagnés.
- Pour les instances de gestion de parcours : l’ensemble des publics couverts par le PPIE, quel que soit le statut.

Contenu et mise en œuvre

- Inscrire à l’ordre du jour des **Equipes Pluridisciplinaire rSa un temps dédié** à l’examen de situations complexes pour des publics non bénéficiaires du rSa.
- Faire **participer l’EPEC-PLIE** aux équipes pluridisciplinaires en tant que de besoin
- Mettre en place **une « fiche bilan »** destinée aux référents qui accompagnent des personnes depuis 2 ans.
- Mettre en place dans les services **des séances mensuelles de revue de files actives** pour les accompagnements de plus de 2 ans.

Pilotage de l’action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Partenaires associés** : DAE, EPI, DST, CASVP (SSP/PSA), Mission Locale, EPEC, Caf, Pôle Emploi, structures d’accompagnement prestataires, associations.

Echéancier

- Une organisation mise en place **en 2017**

Moyens

- **Du temps** dégagé aux équipes pour participer aux instances mises en place (ex. lors des équipes pluridisciplinaires pour les allocataires du rSa).

Indicateurs d’évaluation

- Nombre de situations complexes examinées dans le cadre des instances de gestion de parcours (*consolidation Paris-DASES ; fréquence annuelle*)
- Part des personnes accompagnées depuis plus de 2 ans pour qui un changement de référent / de parcours a été effectué. (*source : Paris-DASES ; fréquence mensuelle*)

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 13 – Mieux préparer à l'emploi, en travaillant les compétences comportementales et les codes de l'entreprise

Diagnostic et contexte

Au-delà des compétences techniques, les employeurs sont particulièrement attentifs au « savoir être ». C'est notamment le cas pour des secteurs en tension qui éprouvent des difficultés à recruter alors même que de nombreux publics sont en recherche d'emploi.

Objectifs

- **Mettre en place des actions collectives** au sein des différentes structures d'accompagnement.
- **Mieux faire connaître et donc mieux mobiliser** l'offre existante.

Public visé

- Tous les publics fragiles ayant vocation à construire un parcours d'insertion vers l'emploi mais ne maîtrisant pas les « codes de l'entreprise ».

Contenu et mise en œuvre

- **Identification des offres existantes** par la mise en place d'un groupe projet (Ville, Pôle emploi, Conseil régional, Mission Locale, EPEC etc.).
- Construction de **modules « collectifs »** visant l'apprentissage des codes de l'entreprise au sein des structures en charge de l'accompagnement des publics et intégrant systématiquement un lien avec un employeur. S'inspirer notamment des indicateurs de la carte de compétences régionale.
- **S'assurer de la complémentarité des offres existantes** entre les différentes structures d'accompagnement.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Copilotes institutionnels** : Paris-DAE, Pôle emploi
- **Partenaires associés** : EPEC, Mission Locale, EPI, CASVP, prestataires d'accompagnement, Conseil régional, associations

Echéancier

- Réalisation d'un diagnostic de l'offre existante **d'ici 2017**
- Développement de nouvelles offres en **2018**

Moyens

- En EPI, mobilisation des **chargés de développement**.
- **Un appel à projets** dédié à la remobilisation des publics pour mettre en place certaines actions externalisées.
- Mobilisation de **la plateforme de parrainage** (cf. fiche action n°26)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de modules collectifs créés au sein des différentes structures d'accompagnement (*consolidation Paris-DASES ; fréquence annuelle*)
- Nombre de modules collectifs externalisés au travers de l'appel à projets (*source Paris-DASES ; fréquence annuelle*)
- Nombre de personnes bénéficiaires de ces offres (*consolidation Paris-DASES ; fréquence trimestrielle*)

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 14 – Mettre en place un « Pack réussite » pour accéder à l'emploi

Diagnostic et contexte

Pour certains publics, l'accès à l'emploi est conditionné à la levée de certains freins. Certains publics proches de l'emploi ont besoin d'un « coup de pouce » leur permettant de franchir la « dernière marche ». La collectivité parisienne souhaite leur proposer un « pack réussite » rassemblant différentes offres de service leur permettant de franchir cette dernière étape.

Objectifs

- Mobiliser une offre de service en faveur des personnes proches de l'emploi et pour qui l'accès à l'emploi est conditionné à la levée de certains freins.

Public visé

- Les publics proches de l'emploi et pour qui l'accès à l'emploi est conditionné à la levée de certains freins.

Contenu et mise en œuvre

- Définir le contenu du pack (l'ensemble des services mobilisables) et son règlement d'intervention (notamment les conditions d'accessibilité).
- Recenser, rendre lisible et valoriser les aides individuelles de l'ensemble des partenaires associés : gratuité des transports, aides individuelles, paiement de prestations, places en crèches, etc.
- Faire connaître le pack auprès des référents prescripteurs.

Pilotage de l'action

- Pilote : Paris-DASES
- Co-pilotes institutionnels : Paris-DAE, CASVP
- Partenaires associés : Pôle Emploi, Caf, CPAM

Echéancier

- Un travail de structuration du « pack » en 2017.
- Une mise en place et une information aux prescripteurs en 2018.

Moyens

- Développer le protocole crèche
- Optimiser l'utilisation du fonds d'initiative, des aides exceptionnelles du CASVP
- Adapter l'outil informatique
- Mettre en place une communication auprès des usagers

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de mesures prescrites dans le cadre du pack (consolidation Paris-DASES ; fréquence annuelle)
- Répartition des types d'offres de service mobilisées (consolidation Paris-DASES ; fréquence annuelle)
- Part des bénéficiaires du « pack » ayant accédé à l'emploi dans les 6 mois qui ont suivi (consolidation Paris-DASES ; fréquence annuelle)

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 15 – Diversifier les modes de communication avec les usagers

Diagnostic et contexte

Les modalités d'interactions entre la collectivité parisienne et les bénéficiaires qu'elle accompagne passent aujourd'hui exclusivement par les courriers (de convocation aux entretiens) et les entretiens individuels avec le référent. Afin de donner un visage plus « pratique » au dispositif et de limiter les absences aux rendez-vous, Paris souhaite diversifier ses modalités de communication avec les usagers.

Objectifs

- **Limiter les absences** aux rendez-vous.
- **Proposer d'autres formes d'interaction** que les entretiens individuels en face-à-face.
- Développer les contacts directs avec les usagers pour **leur proposer des offres de services ciblées**.

Public visé

- L'ensemble des publics en situation de fragilité à l'égard de leur insertion sociale et/ou professionnelle et couverts par le PPIE.

Contenu et mise en œuvre

- **Développer un « espace numérique bénéficiaire social »** dans lequel l'usager est au cœur du système, qui lui soit accessible à distance et utilisable par le professionnel pour conduire l'entretien
- **Tirer les enseignements de l'expérimentation** menée en 2015-2016 sur l'absentéisme des allocataires du rSa aux rendez-vous en EPI.
- Selon ses résultats, **revoir les modalités de convocation des personnes** (relances par SMS, phoning, contenus des courriers etc.)
- **S'inspirer des modes de communication** mis en place par des partenaires comme la Caf, Pôle emploi (tous mode expérimentés : SMS ; mails etc.)
- Dans le cadre de l'élaboration du nouveau référentiel d'accompagnement (cf. fiche action n°8), étudier l'opportunité de **proposer d'autres modalités de suivi** que le rendez-vous présentiel en face-à-face (téléphone, visio en ligne, échanges d'e-mails, etc.).
- Réfléchir au montage **d'autres canaux que la prescription par un référent**, en apportant des informations directement à l'usager et en lui permettant de se positionner lui-même sur certaines offres de services (cf. fiche action n°31).

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Partenaires associés** : EPI, CASVP (SSP, PSA), Paris-DSTI, Pôle emploi, Caf

Echéancier

- **Une mise en place progressive, dès 2016** des ajustements organisationnels nécessaires.

Moyens

- **Des ajustements organisationnels.**
- Mise en place d'un **outil informatique ad hoc** (espace numérique social)
- Création d'**outils de mesure** de la satisfaction des usagers

Indicateurs d'évaluation

- Evolution des taux d'absence aux rendez-vous de suivi (*source Paris-DASES ; fréquence mensuelle*)
- Taux de satisfaction des usagers (*fréquence bi-annuelle*)

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 16 – Poursuivre le suivi post-recrutement afin de consolider l'accès à l'emploi

Diagnostic et contexte

De nombreux publics fragiles accèdent très temporairement à l'emploi. L'enjeu consiste à sécuriser les parcours d'accès à l'emploi, en assurant notamment un suivi de la personne au-delà du moment du recrutement.

<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> → Maintenir la continuité de l'accompagnement, y compris dans les premiers temps du recrutement de la personne. → Sécuriser l'accès à l'emploi. → Anticiper les fins de contrats précaires 	<p>Public visé</p> <ul style="list-style-type: none"> → Tous les publics recrutés et suivis par une association ou accompagnés par un référent en EPI, SSP, PSA, EPEC, MLP etc. → Les publics suivis par Pôle emploi → Les publics en contrat unique d'insertion → Les publics en contrat dans les SIAE (cf. fiche action n°20) → Les publics ayant participé à des sessions de recrutement organisées par la DAE 	<p>Contenu et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> → Maintenir la prestation de suivi post-recrutement dans les dispositifs d'accompagnement conclus par la collectivité parisienne. → Poursuivre le système de veille pour les personnes accompagnées en EPI, SSP et PSA (les personnes restent 6 mois dans les files actives). → Maintenir les suivis post-recrutement des personnes accompagnées par la Caf (3 mois), l'EPEC (6 mois), la MLP → Mettre en place un accompagnement post-recrutement en lien avec les SIAE → Mettre en œuvre l'expérimentation de la prestation de suivi dans l'emploi (PSDE) de Pôle emploi → Adapter le suivi post-recrutement en fonction de la durée de l'emploi occupé, → Travailler avec les employeurs des secteurs d'activité les plus attractifs pour les publics accompagnés à la sécurisation des parcours professionnels et la montée en qualification des salariés, afin de diminuer les allers-retours entre activité → Travailler avec les structures employant des contrats d'insertion afin de préparer la sortie vers l'emploi pérenne
<p>Pilotage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> → Pilote : Paris- DAE et Paris-DASES → Copilotes institutionnels : → Partenaires associés : EPI, CASVP, Caf, Pôle Emploi, EPEC, Mission Locale, associations, SIAE, Direccte 		
<p>Echéancier</p> <ul style="list-style-type: none"> → Une mise en œuvre des suivis post-recrutement sur toute la durée du PPIE 	<p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> → L'ensemble des dispositifs d'accompagnement confiés à des prestataires externes. → La clause de suivi intégrée à ces marchés. 	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre de personnes bénéficiant d'un suivi actif après leur recrutement (source : prestataires d'accompagnement ; Consolidation Paris-DASES ; fréquence trimestrielle) → Taux de pérennisation de l'accès à l'emploi au terme de l'accompagnement post-recrutement (source : prestataires d'accompagnement ; consolidation Paris-DASES ; fréquence trimestrielle) → Bilan qualitatif de ce suivi (pertinence, efficacité etc.)

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 17 – Structurer un plan « 2^{ème} partie de carrière » pour les publics de plus de 45 ans

Diagnostic et contexte

Le chômage des personnes de plus de 45 ans est particulièrement élevé sur le territoire parisien. Les politiques publiques sont à ce jour peu outillées pour ces personnes, alors même que leurs perspectives de retour à l'emploi sont particulièrement difficiles.

Objectifs

- **5000 parcours** au terme du PPIE.
- **Structurer** un « bouquet » de solutions mobilisables pour les publics de plus de 45 ans, au travers d'un « **Plan de 2^{ème} partie de carrière** » et s'articulant avec le plan seniors élaboré et piloté par le SPE territorial.

Public visé

- Tous les publics rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et âgés de plus de 45 ans.

Contenu et mise en œuvre

- **Appui à la reconversion**, (exemple vers les métiers du numérique).
- **Appui à la création d'entreprises** ou au portage salarial (multi-employeurs).
- Mobilisation renforcée des **contrats aidés**.
- Actions de **reconstitution d'un réseau professionnel**, via des prestations adaptées.
- **Adapter les marchés d'accompagnement** dédiés à ce public, afin de les rendre plus performants et innovants.
- **Mise en place d'un tableau de bord** permettant de suivre le nombre de parcours couverts par le Plan.
- **S'articuler avec le plan d'actions Senior mené par le SPET parisien** comprenant plusieurs axes (partage du diagnostic, renforcement de l'utilisation des dispositifs de droit commun, renégociation des contrats de génération, développement de l'offre d'insertion seniors, recours aux clauses sociales dans les marchés publics favorisant l'emploi des seniors etc.)
- **Rendre lisible l'ensemble des initiatives parisiennes** en faveur de l'emploi des seniors

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DAE
- **Copilotes institutionnels** : Paris-DASES
- **Partenaires associés** : EPI, CASVP, Pôle Emploi, Conseil régional, EPEC, associations, prestataires, d'accompagnement spécialisés, Direccte.

Echéancier

- Une mise en œuvre sur **toute la durée du PPIE**.

Moyens

- **Outils d'appui à la création** d'entreprise.
- Contrats aidés mobilisables au titre de la **CAOM Etat-Département**
- **Marché d'accompagnement dédié** aux plus de 45 ans
- **Travailler cette problématique dans le cadre d'un Hackathon emploi**
- **Un appel à projets** dédié à la construction d'offres de services complémentaires non existantes à ce jour

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de parcours couverts par le Plan 2^{ème} partie de carrière (*source : consolidation Paris-DAE ; fréquence trimestrielle*)
- Taux d'accès à l'emploi des personnes de 45 ans et plus bénéficiant d'une offre de service du Plan 2^{ème} partie de carrière (*source : consolidation Paris-DAE ; fréquence trimestrielle*)

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne
Fiche 18 – Créer une plateforme d'accompagnement renforcé pour les jeunes les plus fragiles

Diagnostic et contexte

Le nouveau Schéma Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2015-2020 intègre parmi ses priorités l'accompagnement des jeunes pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance vers l'autonomie. A ce titre, il ambitionne d'anticiper les sorties du dispositif, en travaillant dès 16 ans avec chaque jeune un projet d'accès à l'autonomie. Un nouveau service « Jeunes majeurs » dédié aux 18-21 ans a été mis en place. L'enjeu consiste à s'assurer qu'aucun jeune issu d'une prise en charge par l'ASE ne sorte du dispositif « sans solution », et à assurer la continuité avec les autres dispositifs d'accompagnement, en particulier au titre de l'insertion. Par ailleurs, certains jeunes connus des équipes de prévention spécialisée, des SSP ou sortant d'une prise en charge par la PJJ ou le SPIP méritent une prise en charge renforcée pour prévenir les ruptures qui entravent leur insertion sociale et professionnelle.

<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> → Garantir la continuité des parcours et organiser une passerelle entre le dispositif ASE et le dispositif insertion de la collectivité. → Favoriser l'articulation avec les dispositifs régionaux → Apporter un accompagnement personnalisé et renforcé à certaines typologies de jeunes décrocheurs institutionnels : jeunes repérés par les équipes de prévention spécialisée, les SSP ou les EPI, jeunes sous-main de justice, sortants de prison, 	<p>Public visé</p> <ul style="list-style-type: none"> → Les jeunes de 16 à 25 ans faisant l'objet d'une prise en charge (ASE, PJJ, SPIP...) ou connus des équipes de prévention spécialisée. 	<p>Contenu et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> → Définir le cahier des charges d'un parcours contractualisé d'accompagnement renforcé vers l'emploi pour permettre la sécurisation des parcours d'insertion vers et dans l'emploi. → Définir le rôle des référents « jeunes » en SSP. → Lancer l'appel à projet, choisir l'acteur responsable de la plateforme et mettre en œuvre l'accompagnement renforcé.
--	--	---

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES (SDIS)
- **Co-pilotes institutionnels** : Paris-DASES (Sous-Direction des actions familiales et éducatives), Paris-DAE, Paris-DDCT
- **Partenaires associés** : Mission Locale, CASVP, espaces dynamiques insertion (EDI), Pôles de projet professionnel (PPP), Ecole de la seconde chance, PJJ, SPIP, associations, conseil régional

<p>Echéancier</p> <ul style="list-style-type: none"> → Publication de l'appel à projet au cours du 1^{er} semestre 2016. → Une organisation définie et un dispositif structuré opérationnel au cours du 2nd semestre 2016. → Objectif : 400 jeunes en suivi renforcé en 2017. 	<p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> → Mobilisation des acteurs → Appel à projet → Convention avec l'acteur retenu 	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre de situations pour lesquelles le dispositif insertion est intervenu en appui au cours de l'année → Taux de sorties positives → Appréciation des jeunes sur la qualité du suivi
---	--	--

AXE 2 : Un accompagnement adapté et sans délai pour chaque personne

Fiche 19 – Renouveler les dispositifs en faveur des publics artistes

Diagnostic et contexte

Les publics artistes, proportionnellement nombreux parmi les actifs parisiens, sont caractérisés par des formes de précarité professionnelle et/ou économique particulières au champ artistique et comptent une part significative d'allocataires du rSa. La collectivité parisienne a développé depuis plusieurs années des actions répondant aux besoins et à la spécificité de ce public. Leur finalité est de permettre à chaque bénéficiaire de participer à un parcours individualisé en vue d'un retour à l'insertion professionnelle durable.

Objectifs

- **Renouveler les dispositifs** départementaux proposés notamment aux bénéficiaires du rSa artistes en matière d'évaluation du projet professionnel et d'accompagnement vers l'emploi.
- **Sécuriser les parcours professionnels** en développant des possibilités d'accompagnement sur une durée longue et en diversifiant l'offre sur le territoire parisien.
- **Se coordonner avec les autres partenaires** mettant en place des dispositifs similaires (*cf. la région et son programme régional qualifiant compétences intégrant des dispositifs artistes dès novembre 2016*)

Public visé

- Public inscrit en code ROME à Pôle emploi dans une profession artistique.
- Artistes bénéficiaires des minima sociaux.

Contenu et mise en œuvre

- **Renouvellement des marchés d'évaluation et d'accompagnement** : après l'évaluation de la faisabilité du projet artistique, un accompagnement vers l'emploi sur le long terme est proposé, dans les champs de l'intermittence et du salariat, ou bien de la création d'activité.
- **Soutien via des subventions à des organismes d'accompagnement à l'insertion professionnelle intervenant dans le champ artistique** notamment des structures d'insertion par l'activité économique, des coopératives d'activité et d'emploi.
- **Lancement d'un appel à projets innovants** pour faire émerger des modalités nouvelles d'accompagnement permettant de renforcer les logiques de parcours.
- **Concertation avec les partenaires sur la complémentarité des formations prévues dans le domaine artistique**

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DAE / DASES
- **Co-pilotes institutionnels** : Pôle Emploi, Conseil régional

Echéancier

- Lancement de l'appel à projets innovants au **1^{er} semestre 2016**
- Début des prestations dans le cadre des marchés renouvelés **au dernier trimestre 2016**

Moyens

- Définir un **nouveau cahier des charges**
- Lancer un **appel à projets** (FSE)

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'artistes accompagnés.
- Taux de sorties positives des artistes accompagnés.

Axe 3

**Des parcours vers
l'entreprise pour tous**

Fiches 19 à 30

AXE 3 : Des parcours vers l'entreprise pour tous

Fiche 20 – Développer une offre de services en direction des entreprises

Diagnostic et contexte

Le nouveau service « Initiative Emploi » à la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi a comme objectif d'accompagner les entreprises dans leurs besoins en recrutement et dans les projets d'implantation sur le territoire parisien, tout en facilitant l'accès des chercheurs d'emploi aux opportunités identifiées. Il développe des plans d'actions spécifiques pour les secteurs qui recrutent : Numérique, Médico-social, Artisanat et commerces de proximité, Vente, Restauration... Il développe des approches particulières pour les publics prioritaires du PPIE : jeunes, deuxième partie de carrière, quartiers politique de la Ville, contrats aidés de la Ville et sorties de parcours en IAE. Il organise des sessions d'information sur les métiers, sur les formations disponibles et de pré-recrutement sur les offres récoltées dans le cadre des plans d'action. Il est également l'interlocuteur des grands comptes notamment pour faciliter la mise en place de leur politique RSE (ce travail peut se matérialiser par une signature d'une charte-emploi). Des Points Paris Emploi (PPE) sont par ailleurs implantés sur l'ensemble du territoire parisien pour donner une information complète sur les offres d'accompagnement vers l'emploi (cf. fiche action 5). Ils ont été mis en place pour accueillir, informer et orienter vers des opérateurs spécialisés de l'emploi (Mission Locale, Pôle emploi, Cap Emploi, PLIE, associations locales, services sociaux départementaux...). Les chercheurs d'emploi qui souhaitent se lancer dans l'auto-entrepreneuriat ou créer leur entreprise sont orientés en fonction de l'avancement de leurs projets, soit vers la Cité des Métiers, soit vers les structures d'accompagnement (BGPariif, ADIL, Cité des Métiers).

Objectifs	Public visé	Contenu et mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> → Développer une offre de services volontariste vers les entreprises pour faciliter leurs recrutements. → Structurer et mettre en œuvre des plans d'actions sectoriels à destination des TPE et des PME. → Renforcer la coopération avec les grands comptes, les chambres consulaires et les principaux syndicats d'employeurs 	<ul style="list-style-type: none"> → Ensemble des publics parisiens avec une attention particulière pour les publics prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> → Renforcement du lien avec les entreprises grands comptes → Identifier avec les grands comptes les filières, métiers et parcours porteurs permettant le plus de débouchés en sortie de parcours IAE → Développement des sessions de pré-recrutement pour les entreprises et associations du territoire → Animation et coordination des acteurs autour des grands projets d'implantation → Organisation et appui à l'organisation d'évènements locaux en lien avec l'emploi/formation (forum, job-dating) → Développement d'une approche proactive en direction des TPE-PME pour les appuyer sur leurs problématiques RH en l'articulant avec l'offre de service « appui RH aux TPE/PME » proposée par l'Etat

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DAE / Pôle emploi
- **Partenaires associés** : Direccte, Mission Locale, EPEC, École de la 2^{ème} Chance, Mozaik RH, clubs d'entreprises, fédérations professionnelles, Défi métiers, etc.

Echéancier

- Mise en œuvre des premiers plans d'actions sectoriels (numérique, médico-social et artisanat) **dès 2016.**

Moyens

- Mobilisation des ressources du Service Initiative Emploi (DAE).
- Mobilisation d'acteurs partenaires comme l'E2C, l'EPEC ou la Mission Locale.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de manifestations organisées incluant des entreprises.
- Nombre d'entreprises participant aux actions initiées par la DAE.
- Nombre de publics prioritaires (dont publics rSa) bénéficiaires des actions en lien avec l'offre de services dédiée aux entreprises.
- Nombre d'accès à l'emploi ou à la formation.

AXE 3 : Des parcours vers l'entreprise pour tous

Fiche 21 – Développer le recours aux contrats aidés

Diagnostic et contexte

Le recours aux contrats aidés constitue un levier puissant et direct pour faciliter le retour à l'emploi des publics les plus fragiles. La collectivité parisienne dispose de deux instruments pour optimiser le recours aux contrats aidés : la CAOM signée avec l'Etat et l'emploi de personnes en contrats aidés dans ses propres services.

Objectifs

- Pour la collectivité parisienne, atteindre les objectifs permanents de **1 100 CUI et de 420 emplois d'avenir** en cours.
- **Améliorer le ciblage des publics** les plus fragiles en consacrant 40% des places des contrats aidés recrutés par la Ville aux bénéficiaires du rSa.
- **Diversifier les secteurs** mobilisant les contrats aidés, en les développant dans des secteurs porteurs d'emplois.
- **Améliorer l'information et l'accès aux contrats aidés** pour les référents en charge d'accompagner les publics
- **Améliorer la qualité des sorties**, pour permettre l'accès à des emplois pérennes.

Public visé

- Les publics fragiles du point de vue de l'accès à l'emploi, dont 40% d'allocataires du rSa et 30% de personnes de plus de 50 ans

Contenu et mise en œuvre

- Signature d'une **nouvelle CAOM** entre le Département de Paris et la Direccte, avec pour objectif de favoriser l'entrée ou le retour en emploi des allocataires du RSA et d'étendre à de nouveaux secteurs, notamment le secteur médico-social, les SEM et bailleurs sociaux.
- **Identification d'objectifs** précis par année pour chaque catégorie de publics cibles visés.
- Mise en place d'un **tableau de bord semestriel** assurant le suivi des contrats aidés au sein de la collectivité parisienne.
- Organisation d'un processus de **diffusion des fiches de postes** à pourvoir auprès des référents et de **positionnement des publics** qui pourraient correspondre.
- Mise en œuvre du **plan d'aide à la sortie vers l'emploi pérenne** pour les bénéficiaires des contrats aidés.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Direccte
- **Co-pilotes institutionnels** : Paris-DAE, Paris-DASES
- **Partenaires associés** : Paris-DRH, Pôle emploi, ADDEL / Clubs associatifs

Echéancier

- Signature de la CAOM d'ici la **fin du 1^{er} semestre 2016**.
- Initialisation du plan d'aide à la sortie au cours du **1^{er} semestre 2016**.
- Premier bilan du plan d'aide à la sortie **fin 2016**.

Moyens

- **Enveloppes de contrats aidés** de la DIRECCTE, dont ceux au titre de la CAOM.
- **Engagements de la DRH** pour les différents publics cibles.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'entrées en contrat aidés à la Ville de Paris, dont allocataires du rSa, par profils de publics. *(Source : Paris-DRH ; Fréquence semestrielle)*
- Nombre de contrats aidés sur Paris, dont allocataires du rSa, par profils de publics *(Source : Direccte)*
- Taux de sorties positives *(Source : Direccte ; Fréquence annuelle)*
- Taux de sorties vers l'emploi durable (CDD de plus de 6 mois, CDI). *(Source : Direccte ; Fréquence annuelle)*
- Nombre d'entrées par type de structures du département et par sociétés d'économie mixte et autres opérateurs du département : bailleurs sociaux, musées...

AXE 3 : Des parcours vers l'entreprise pour tous

Fiche 22 – Mieux articuler les différentes séquences en SIAE avec les parcours d'insertion

Diagnostic et contexte

L'IAE permet aux publics fragiles de s'inscrire progressivement dans des parcours vers l'emploi. En 2015, Paris a financé 84 SIAE accueillant 6065 salariés dont 1882 allocataires du rSa. Afin d'optimiser l'insertion professionnelle à l'issue des séquences en IAE, il est nécessaire de mieux préparer la sortie des personnes et de mieux accompagner les personnes à la fin de leur contrat aidé. Ces différentes orientations font d'ores et déjà l'objet d'une réflexion commune dans le cadre d'un groupe de travail piloté par la Direccte et ayant abouti à la formalisation d'une stratégie partenariale pour l'IAE.

Objectifs

- **Faciliter l'accès à la formation** des salariés en SIAE.
- **Faciliter l'immersion en entreprise** pendant les séquences IAE
- Faciliter le rapprochement des entreprises IAE avec les **entreprises du secteur marchand**
- Mettre en place un **accompagnement renforcé à la suite de l'IAE** pour renforcer la continuité des parcours
- **Soutenir les structures d'insertion** et les accompagner dans leur évolution en encourageant leur professionnalisation, la rationalisation et la complémentarité de l'offre d'insertion, la mutualisation de fonctions, la mise en réseau les groupements ponctuels ou pérennes

Public visé

- L'ensemble des publics bénéficiaires d'une séquence de parcours dans le cadre des SIAE.

Contenu et mise en œuvre

- **Construire des parcours coordonnés** finalisés sur des emplois locaux durables, en cherchant à lever les obstacles administratifs et réglementaires à la fluidité des parcours et en adoptant une logique de suivi « post parcours »;
- **Promouvoir une action d'insertion inscrite dans le tissu économique local, ciblée sur les secteurs économiques en tension** offrant les meilleures opportunités d'accès à l'emploi durable tels que : l'hôtellerie restauration, la distribution de détail, l'économie circulaire, l'éco construction et la transition énergétique, le numérique, les services à la personne ;
- **Mise en œuvre des axes opérationnels de la stratégie départementale du secteur de l'IAE (Etat/département)** visant au développement et à la consolidation du secteur ;
- **Développer les partenariats avec les acteurs économiques** et renforcer les actions d'interface avec les employeurs et les acteurs du monde économique, en favorisant le suivi « post parcours »;
- **Formaliser des engagements conjoints** de l'Etat, des OPCA et de la Région pour **le financement de l'accès à la formation** des salariés de l'IAE ;
- **Prévoir**, le cas échéant, **une prise de contact** entre le référent de parcours SIAE et le référent social (service social départemental) pour anticiper les sorties de ces publics.
- **Sécuriser et pérenniser les sorties vers l'emploi**, par la mise en œuvre d'un suivi post-recrutement (cf. fiche-action n°16 – expérimentation par Pôle Emploi de la Prestation de Suivi Dans l'Emploi – PSDE)

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Direccte
- **Co-pilotes institutionnels** : Paris-DAE

→ **Partenaires associés** : Paris-DASES, Pôle emploi, Conseil régional

Echéancier

- Un appel à projets FSE lancé **dès 2016** ;
- Une offre du Service Initiative Emploi mobilisable **dès 2017** ;
- Un accompagnement anticipé des sorties mis en œuvre **en 2017**.

Moyens

- Mise en œuvre de la **Stratégie Départementale** pour l'IAE
- Mobilisation de **l'offre du Service Initiative Emploi** (DAE) pour améliorer les taux de sortie vers l'emploi.
- Des **engagements conjoints Etat-Région-Département-OPCA** pour l'accès à la formation à définir.
- Fléchage du plan de formation « **500 000 chômeurs supplémentaires** » vers les salariés de l'IAE.
- Un **appel à projet FSE** pour organiser des mutualisations entre les SIAE et les entreprises du secteur de l'ESS.
- Mise en œuvre par Pôle Emploi de l'expérimentation de la **Prestation de Suivi Dans l'Emploi** (PSDE).

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'immersions et de stages en entreprises proposées dans le cadre des séquences en parcours en SIAE. (*Source : Direccte ; Fréquence annuelle, chiffres partagés au cours du trimestre suivant l'année d'analyse*)
- Nombre d'heures de formation financées pour les salariés de l'IAE (Etat, Région, Département, OPCA). (*Consolidation Direccte ; Fréquence annuelle, chiffres partagés au cours du trimestre suivant l'année d'analyse*)
- Répartition des sorties par nature, et en particulier taux de sorties positives et taux de sorties vers l'emploi durable. (*Source : Direccte ; Fréquence annuelle, chiffres partagés au cours du trimestre suivant l'année d'analyse*)
- Nombre d'accompagnement anticipé des sorties mis en place par la collectivité parisienne et par Pôle Emploi. (*Sources : Paris-DASES, Pôle Emploi ; Consolidation Direccte ; Fréquence annuelle, chiffres partagés au cours du trimestre suivant l'année d'analyse*)

AXE 3 : Des parcours vers l'entreprise pour tous

Fiche 23 – Renforcer la mobilisation de la clause d'insertion

Diagnostic et contexte

En 2014, près de 300 marchés de la Ville contenaient une clause d'insertion, soit environ 10% des marchés passés par la collectivité. Ces clauses ont permis de générer près de 500 000 heures d'insertion. La Ville de Paris vient de s'engager dans un schéma de la commande publique responsable qui prévoit notamment une mobilisation renforcée de la clause d'insertion en faveur des publics les plus fragiles.

Objectifs

→ D'ici 2020, l'ambition de la ville est d'intégrer des clauses d'insertion dans **20% des marchés parisiens**, soit 600 marchés environ, qui permettront de confier 1 million d'heures de travail à des personnes en parcours d'insertion.

Public visé

→ L'ensemble des publics fragiles couverts par le PPIE, et notamment les allocataires du rSa.

Contenu et mise en œuvre

- **Mettre en place au sein de l'EPEC un pôle départemental** pour les clauses d'insertion, avec pour objectifs :
- **Pour le public bénéficiaire** des clauses de rapprocher l'offre et la demande, donner de la visibilité sur le terrain à tous les acteurs, prioriser les publics et les segments d'achat etc. ;
 - **Au sein du pôle clauses**, diversifier les secteurs d'activité porteurs de clauses, améliorer la visibilité sur les segments autres que le BTP, encourager le développement des métiers ouverts aux femmes et aux seniors, mettre en place une stratégie d'accompagnement sur l'ensemble du parcours, favoriser la mise en place d'un suivi des parcours etc.
 - **Réaliser une analyse des trajectoires** des personnes ayant travaillé dans le cadre d'une clause d'insertion.

Pilotage de l'action

→ **Pilote** : Paris-DAE / Direccte

→ **Co-pilotes institutionnels** : EPEC, Paris-DFA, Paris-DASES

Echéancier

- **Dès 2016**, la Ville veillera à ce que, dans les secteurs où une offre réelle a été identifiée, un ou plusieurs marché(s) d'insertion réservé(s) soient passés.
- **D'ici 2020**, la Ville a l'ambition de passer chaque année 100 marchés d'insertion avec des structures de l'IAE et de réserver 25 marchés à des entreprises adaptés ou des ESAT (art. 15 CMP), ainsi que de porter à 20% le volume des marchés contenant une clause d'insertion.

Moyens

- Mise en œuvre des actions formalisées dans le cadre du **Schéma parisien de la commande publique responsable**.
- Mise en œuvre **des objectifs par l'EPEC** sur la clause d'insertion.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de marchés publics clausés chaque année
- Pourcentage de la commande publique clausée
- Nombre d'heures de travail clausées
- Nombre de personnes bénéficiaires de parcours dans le cadre de la clause
- Nombre d'heures facilitées par EPEC (auprès de la Ville de Paris, des bailleurs, etc.)
- Nombre de SIAE ayant bénéficié d'une clause d'insertion ou d'un marché (procédure normale ou marché d'insertion) (Sources : Consolidation Paris-DAE ; fréquence annuelle)

AXE 3 : Des parcours vers l'entreprise pour tous

Fiche 24 – Faciliter l'accès à la formation pour les publics fragiles

Diagnostic et contexte

L'offre de formation est aujourd'hui pilotée, financée et développée par plusieurs acteurs : la Région, Pôle Emploi, la collectivité parisienne, les branches professionnelles et les OPCA. L'offre de la collectivité via le plan Paris Formation Emploi (ex PDAE) s'inscrit en complémentarité du droit commun et concerne environ 1 300 stagiaires par an, tout comme le soutien au FLES pour les salariés de l'IAE. L'ensemble de l'offre existante est insuffisamment lisible pour les personnes et les prescripteurs.

Objectifs

- **Améliorer la connaissance des référents RSA de l'offre de formation régionale**
- **Développer des passerelles entreprises** portées par les acteurs parisiens
- **Adapter l'offre de formation** des demandeurs d'emploi **aux spécificités parisiennes**
- **Mobiliser les ingénieries de formation existantes à Pole Emploi et avec les OPCA avec le soutien régional** au bénéfice des publics parisiens les plus fragiles.

Public visé

L'ensemble des publics fragiles couverts par le PPIE, et notamment les allocataires du rSa et les demandeurs d'emplois seniors

Contenu et mise en œuvre

- Organisation de rencontres de présentation des offres de formation disponibles sur le territoire, avec Défi Métiers
- Définition et co-construction d'une méthodologie de parcours sécurisés, avec différents partenaires
- Développer 3 expérimentations de parcours sécurisés (secteurs SAP, hôtellerie restauration, BTP) en mutualisant les dispositifs de remobilisation et de certification, les mesures et les actions des différents partenaires (Pôle emploi, Région, Département)
- Identification d'entreprises partenaires qui recrutent et de porteurs en mesure de répondre aux AP régionaux (accompagnement à la méthodologie....)
- Mise en œuvre et suivi des expérimentations
- Partage des diagnostics des besoins du territoire dans le cadre de réunions multi partenariales pour adapter l'offre de formation aux besoins

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DAE
- **Co-pilotes institutionnels** : Conseil régional, Pôle emploi, DIRECCTE, Paris-DASES, Paris-DASCO

Echéancier

- A co-définir

Moyens

- A co-définir
- Déploiement d'une partie des moyens de la DAE vers des dispositifs nouveaux d'ingénierie de formation
- Mobilisation des dispositifs de formation de la collectivité (DASCO)

Indicateurs d'évaluation

- Planification d'une méthodologie et de sa mise en œuvre : rétro planning, échéancier, tableau de suivi
- Nombre de bénéficiaires du RSA et publics spécifiques (suivis par la MLP, l'EPEC) ayant participé aux expérimentations, type de projet visé
- Typologie de sorties, à l'issue des expérimentations
- Nombre de réunions de pilotage des actions d'expérimentation
- Nombre de partenaires associés
- Nombre de dossiers déposés pour porter des passerelles entreprises
- Nombre de projets de formation mobilisés avec Pole Emploi et les OPCA et nombre de bénéficiaires, BRSA
- Progression des DE et BRSA sur les actions financées par la DASCO

Diagnostic et contexte

L'offre d'apprentissage linguistique est segmentée et développée par plusieurs institutions : l'Etat avec l'OFII et les Ateliers Sociolinguistiques et le dispositif OEPRE, la Région avec le dispositif CAP Compétences (Compétences Clés), le dispositif Avenir Jeunes (PPP et EDI), le dispositif régional qualifiant « Compétences », le Département et la Ville de Paris avec les « parcours et passerelles linguistiques vers l'emploi », les Ateliers Sociolinguistiques et les cours de Français des cours municipaux pour adultes (CMA). Cette offre est aujourd'hui insuffisamment lisible et coordonnée et ne répond que partiellement aux besoins mal connus des publics.

Objectifs

- Favoriser, pour les publics ayant des besoins linguistiques, **l'accès aux dispositifs de droit commun et à l'emploi** ;
- **Renforcer le nombre de personnes** accédant à des parcours de formation linguistique à visée professionnelle ;
- **Faciliter la connaissance mutuelle des acteurs** de la formation et de l'insertion pour permettre au public de bénéficier de parcours de formation menant à l'emploi et mobilisant de manière complémentaire les dispositifs existants ;
- Mieux **connaître les besoins** du territoire et mieux orienter les personnes.

Public visé

- L'ensemble des publics fragiles couverts par le PPIE, et notamment les allocataires du rSa
- Acteurs de l'insertion dans le champ de la formation linguistique

Contenu et mise en œuvre

- Connaissance de l'offre sur le territoire
- Détermination des pratiques facilitatrices pour optimiser l'accès à la formation et à l'emploi
- Animation du Réseau EIF-FEL (mise en place de 2 pôles de permanences linguistiques d'accueil, d'évaluation et d'orientation du public – formation d'acteurs) / Suivi de projets inter partenariaux : réseau associatif, organismes de formation, prescripteurs, institutionnels
- Partage d'informations autour des démarches et outils d'évaluation, de positionnement (exemple : le référentiel régional « carte de compétences » qui intègre, de façon systémique, la dimension linguistique et la dimension construction/validation d'un projet) ; mise en perspective avec le socle CléA
- Détermination d'expérimentations de méthodologies de parcours innovants intégrant une préparation en amont de l'accès à l'emploi et l'accès aux dispositifs de droit commun.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DDCT, Paris-DAE
- **Co-pilotes institutionnels** : Paris-DASCO, Paris-DASES, Conseil régional, Etat (DAAEN-DGLFLF), Pôle Emploi
- **Partenaires associés** : Collectifs d'associations mobilisées sur l'apprentissage du français (par exemple : Réseau Alpha, RADYA, Fédérations des Centres sociaux, FLES), Mission locale

Echéancier

- Mise en place d'un groupe projet en 2016
- Démarrage de Réseau EIF-FEL (2016-2018)

Moyens

- Constituer un groupe projet, multi-partenarial, pour l'élaboration et le suivi (coordination et connaissance des besoins) en lien avec le travail de cartographie de Défi Métiers et de Réseau Alpha (acteurs, fréquence des réunions, actions menées, type)

Indicateurs d'évaluation

- Mise en œuvre d'expérimentations d'ingénieries de parcours facilitant l'accès aux dispositifs de droit commun et à l'emploi (nombre, acteurs impliqués)
- Nombre de personnes avec des besoins linguistiques accédant à des actions linguistiques à visée professionnelle
- Nombre d'associations et d'organismes de formation partageant des outils et démarches

	<p>→ Mobilisation de financements européens pour le renforcement de la coordination (FAMI) et l'augmentation du nombre de parcours de formation linguistique à visée professionnelle (FSE)</p>	<p>d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'acteurs formés → Nombre d'associations / organismes de formation adhérant à Réseau EIF-FEL → Réduction du nombre de personnes en liste d'attente pour une formation linguistique ou sans offre de formation linguistique proposée
--	--	--

AXE 3 : Des parcours vers l'entreprise pour tous

Fiche 26 – Favoriser l'accompagnement à la création d'activité pour les personnes les plus éloignées de l'emploi

Diagnostic et contexte

L'Etat, la Région et la collectivité parisienne interviennent dans le soutien à la création d'activités, en priorité à destination des personnes éloignées de l'emploi avec un projet entrepreneurial.

<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> → Soutenir la création d'entreprises, et partant d'emplois, pour les allocataires du rSa et les publics les plus éloignés de l'emploi. → Soutenir la création d'entreprises dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire et dans les Quartiers en Politique de la Ville. 	<p>Public visé</p> <ul style="list-style-type: none"> → Soutien départemental dédié aux allocataires du rSa et aux publics très en difficulté. → Soutien communal à la création d'entreprises de l'ESS et dans les Quartiers en Politique de la Ville (QPV). 	<p>Contenu et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> → Déploiement des outils de soutien à la création d'activité financés par le département de Paris, vers certains publics cibles : rSa, migrants, habitants des Quartiers en Politique de la Ville. → Déploiement des outils de soutien à la création d'activité financés par la commune de Paris, en coordination avec la Région, vers l'ESS et les habitants des Quartiers en Politique de la Ville. → Clarification de l'offre d'accompagnement et de son parcours, et d'un renforcement de sa territorialisation.
<p>Pilotage de l'action</p> <ul style="list-style-type: none"> → Pilote : Paris-DAE → Co-pilotes institutionnels : Etat, Paris-DASES → Partenaire associé : Pôle Emploi, Conseil régional 		
<p>Echéancier</p> <ul style="list-style-type: none"> → 2016 - 2017 	<p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> → Pérennisation des moyens mobilisés par la collectivité parisienne sur ces outils 	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombres d'entreprises créées, nombres d'emplois créés → Nombres d'allocataires du rSa ramenés à l'emploi → Nombres d'entreprises créées dans les QPV → Nombres d'entreprises de l'ESS créées

AXE 3 : Des parcours vers l'entreprise pour tous

Fiche 27 – Développer le parrainage

Diagnostic et contexte

De nombreux acteurs ont développé des actions de parrainage vers l'emploi sur le territoire parisien. Compte tenu de l'efficacité de ce type d'accompagnement, la collectivité parisienne souhaite fédérer et articuler les différentes actions de parrainage afin de développer quantitativement et qualitativement cette offre.

Objectifs

- **Identifier les différentes offres** de parrainage sur le territoire parisien.
- **Articuler les différentes offres** afin de bien couvrir les différents publics visés ainsi que la totalité du territoire.
- **Diversifier les modalités** de parrainage.
- Aboutir au moins à **1 000 parrains** identifiés et mobilisés au terme du PPIE.

Public visé

- L'ensemble des publics confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle et notamment :
 - Le public jeune accompagné par la Mission Locale et les associations spécialisées dans l'accompagnement des jeunes diplômés
 - Les jeunes ressortissants de l'ASE et préparant leur insertion professionnelle et leur accès à l'emploi
 - Les publics allocataires du rSa
 - Les seniors.

Contenu et mise en œuvre

- **Coordination avec les actions de parrainage financées par la Direccte, la Drjscs**, le CRIF et la cohésion sociale. Mise en relation avec la plateforme nationale, prévue prochainement, pour promouvoir le parrainage et faciliter la mise en relation avec des candidats bénévoles (Dgef/Cget)
- **Réalisation d'un diagnostic** sur les différentes offres existantes développées par les partenaires
- **Mieux articuler les dispositifs de parrainage** existants (ex. département, Etat, région, etc.)
- **Mise en place d'une animation** du réseau de parrains
- **Communication auprès de l'ensemble des partenaires**, des prescripteurs et du grand public sur le réseau de parrainage.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DAE, Direccte
- **Co-pilotes institutionnels** : Paris-DASES, Drjscs
- **Partenaire associé** : Conseil régional, Mission Locale, Pôle Emploi, EPEC, FACE, Mozaik RH, ANDRH

Echéancier

- Réalisation du diagnostic en **2016**.
- Constitution du réseau et formalisation des outils au **1^{er} semestre 2017**.

Moyens

- Crédits de fonctionnement liés à la mise en œuvre de cette plate-forme.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de parrains mobilisés sur une année.
- Nombre de contacts parrains / filleuls.
- Nombre de publics accompagnés, dont allocataires du rSa.
- Taux d'accès à l'emploi des personnes parrainées.

(source : consolidation Paris-DAE ; fréquence annuelle)

AXE 3 : Des parcours vers l'entreprise pour tous

Fiche 28 – Développer des actions expérimentales pour faciliter la mise en œuvre de parcours innovants

Diagnostic et contexte

Les acteurs mobilisés sur l'insertion et l'emploi à Paris disposent de nombreux leviers de « droit commun » pour faciliter l'accès à l'emploi des publics. Au-delà de ces outils il est nécessaire d'innover, de construire de nouvelles modalités de parcours vers l'emploi, de mettre en place de nouveaux outils pour optimiser le rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi.

Objectifs

- **Construire des actions expérimentales** et les évaluer dans une perspective d'essai pour :
 - **Construire** de nouveaux parcours vers l'emploi
 - **Mobiliser** de nouveaux acteurs pour mettre en place des parcours d'accès à l'emploi
 - **Construire des réponses adaptées** aux particularités et aux besoins de publics spécifiques
 - **Développer des réponses de proximité** sur les territoires
 - **Inventer de nouveaux outils** pour faciliter le rapprochement de l'offre et la demande

Public visé

- Les acteurs des dispositifs d'insertion et d'accès à l'emploi (interne à la collectivité et les partenaires)
- Les entreprises et leurs représentants
- Les Parisien(ne)s

Contenu et mise en œuvre

- Mise en place d'un processus et d'un **fond financier « expérimentation »**.
- Par exemple : **organisation d'un Hackathon Emploi**.
- Mise en place d'une démarche innovante de proximité pour faciliter la sécurisation de parcours vers l'emploi (en s'inspirant de l'initiative « **Territoire zéro chômeurs** », **méthode IOD**, ou autres initiatives locales ayant fait leur preuve).

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DAE
- **Co-pilotes institutionnels** : Paris-DASES, Direccte
- **Partenaire associé** : Pôle emploi, Conseil régional et l'ensemble des parties prenantes

Echéancier

- Organisation du Hackathon dès 2016
- Elaboration d'une action inspirée de l'expérience « **Territoire zéro chômeur** » en 2016-2017

Moyens

- Mise en place d'un groupe projet pour le Hackathon et pour l'initiative emploi de proximité.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'expérimentations identifiées
- Nombre d'expérimentations menées à terme
- Bilan des expérimentations

AXE 3 : Des parcours vers l'entreprise pour tous

Fiche 29 – Renforcer les compétences emploi des référents sociaux en EPI, SSP et PSA

Diagnostic et contexte

Les référents de la collectivité en EPI, dans les SSP et dans les PSA qui accompagnent les demandeurs d'emploi, et les allocataires du rSa, doivent connaître les acteurs et les grands dispositifs mobilisables dans le cadre de l'insertion professionnelle. Ces référents doivent pouvoir bénéficier d'une offre d'information et de sensibilisation sur ces thématiques.

Objectifs

→ **Acculturer les professionnels** en charge de l'accompagnement socioprofessionnel des publics à la thématique emploi, insertion et formation et à une méthodologie de sécurisation de parcours à co-définir.

Public visé

→ Tous les professionnels de la collectivité en charge de l'accompagnement socioprofessionnel des publics et notamment les professionnels au sein des EPI, SSP et PSA

Contenu et mise en œuvre

- **Mise en place de conférences de sensibilisation**
- **Identification des partenaires/prestataires et organisation de formations** : sessions communes sur la connaissance de l'univers de l'entreprise pour les agents de la DAE et de la DASES (notamment en EPI : chargés de développement, agents d'insertion et travailleurs sociaux).
- **Organisation d'échanges et d'immersions** chez les partenaires emploi (Pôle emploi notamment)
- Développer l'organisation commune de **sessions de recrutement** DAE-EPI
- S'assurer que les titulaires des prestations d'accompagnement disposent de personnels adéquats (compétence emploi)

Pilotage de l'action

→ **Pilote** : Paris-DASES / DAE

→ **Partenaire associé** : Pôle emploi, Mission Locale, EPEC, Conseil régional, Défi métiers, prestataires

Echéancier

- Organisation des premières conférences au **1^{er} semestre 2016**.
- Développement de formations et organisation d'immersions à **partir de 2016-2017**.

Moyens

- Sessions d'information / formation à mettre en place, en lien avec Pôle emploi et la DAE.
- Moyens humains pour assurer les formations.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'agents formés chaque année en EPI, SSP, PSA.
- Nombre de personnes bénéficiant d'immersions chez un partenaire emploi chaque année.

AXE 3 : Des parcours vers l'entreprise pour tous

Fiche 30 – Etendre l'activité de l'EPEC à l'ensemble des arrondissements comprenant des quartiers en politique de la ville

Diagnostic et contexte

L'EPEC (qui assure l'animation du PLIE sur Paris) a accompagné entre 2010 et 2014 12 026 personnes, dont un peu moins de la moitié de bénéficiaires du rSa. Son périmètre d'action recouvre actuellement les 11^e, 12^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements.

Compte tenu de l'efficacité de ce type d'accompagnement vers l'emploi (61% de sorties positives en 2014) pour des publics particulièrement fragiles la collectivité parisienne souhaite étendre le périmètre d'intervention de l'EPEC à l'ensemble des arrondissements qui comportent des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Objectifs

- **Création de 5 nouveaux postes de Référents PLIE** sur les territoires des 10^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème} et 17^{ème} arrondissements.
- **Augmentation du nombre de personnes accompagnées** en Parcours PLIE (objectifs : 500/an pour les nouveaux arrondissements, 3 500/an au global)
- **Mobilisation de l'ingénierie de Parcours PLIE** (formations, passerelles entreprises, chantiers écoles...)
- **Atteindre plus de 50% de sorties en emploi** parmi les personnes accompagnées
- **Co construire des passerelles entreprise** sur le territoire parisien

Public visé

- Demandeurs d'emploi, résidant sur les arrondissements concernés, souhaitant s'insérer professionnellement et confrontés à des difficultés de nature à compromettre fortement les possibilités d'un retour à l'emploi durable (compétences et savoirs de base peu ou pas maîtrisés, très faible niveau de formation/qualification, personnes confrontées à des problèmes de logement, de santé, de mobilité, de garde d'enfants...)

Contenu et mise en œuvre

- Conventionnement de l'EPEC avec de nouveaux partenaires, implantés sur les arrondissements concernés, susceptibles de porter des postes de Référents PLIE
- Lien opérationnel avec les prescripteurs du territoire (services sociaux, acteurs de l'emploi, associations...)
- Partenariats actifs avec les équipes EPI et CASVP des arrondissements concernés
- Participation de l'EPEC aux cadres d'animation territoriale des Equipes de Développement Local
- Participation de l'EPEC aux équipes pluridisciplinaires organisées par les EPI.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DAE
- **Co-pilote institutionnel** : Paris-DASES, Paris-DDCT
- **Partenaire associé** : EPEC, Etat, Conseil régional

Echéancier

- **2nd semestre 2016**

Moyens

- Financement FSE

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes accompagnées en Parcours PLIE
- Typologie des publics
- Nature et volume des orientations vers l'EPEC
- Durée des Parcours
- Taux de sortie en emploi

Axe 4

**Les Parisiens auteurs de
leur propres parcours
vers l'emploi**

Fiches 31 à 33

AXE 4 : Les Parisiens auteurs de leur propre parcours vers l'emploi

Fiche 31 – Améliorer l'information aux usagers et stimuler l'échange direct entre les personnes engagées dans des démarches d'insertion

Diagnostic et contexte

Usagers comme professionnels font état de leur difficulté à disposer d'une lisibilité sur l'ensemble des offres et des outils disponibles pour les soutenir dans leurs démarches d'insertion, dans un territoire caractérisé par une très forte densité d'acteurs et de dispositifs. Certains bénéficiaires émettent le souhait de pouvoir se renseigner par eux-mêmes, de manière complémentaire aux informations délivrées par les référents, voire de pouvoir se positionner eux-mêmes sur certaines actions. Certains proposent également de faire partager leur expérience du dispositif aux personnes qui y accèdent pour la première fois.

Objectifs

- **Mettre en ligne une cartographie des offres d'insertion sociale et professionnelle** avec accès personnalisé répondant à **3 fonctions** :
 - **Inform**er sur l'offre existante (avec 2 volets : Paris Emploi et Paris Solidarités) de l'ensemble des partenaires ;
 - **Permettre le positionnement direct** sur certaines offres et possibilité d'autoévaluation dans certains cas ;
 - **Créer un espace d'échange direct** entre bénéficiaires (type « forum », avec une modération dédiée et des échanges sécurisés).
- **Impliquer les personnes déjà accompagnées** dans l'accueil des nouveaux entrants dans le dispositif rSa.

Public visé

- Tous les publics engagés dans une démarche d'insertion et d'accès à l'emploi.
- Les professionnels de l'insertion
- Les entreprises

Contenu et mise en œuvre

- **Elaborer le cahier des charges fonctionnel** de l'outil informatique après l'expression de besoin.
- **Réaliser les développements informatiques** nécessaires
- **Mettre en place un outil cartographique de l'offre d'insertion sociale et professionnelle**: produire et actualiser les contenus, modérer l'espace d'échanges.
- **Réaliser une enquête de satisfaction** auprès des utilisateurs, dans une logique de qualité de service (*cf. fiche action 33*)
- Faire participer des usagers **lors des réunions hebdomadaires « Paris info rSa »**.
- Mettre en place et accompagner un dispositif de **« parrainage » par les pairs** pour les nouveaux entrants dans le dispositif rSa
- S'inspirer, le cas échéant, des propositions innovantes issues du Hackathon Emploi

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES et DAE
- **Copilotes institutionnels** : Paris-DSTI, Paris-DDCT
- **Partenaires associés** : Caf, Pôle emploi, Conseil régional, Mission Locale, EPEC, Groupe Ressources allocataires du rSa / comité d'usagers PPIE

Echéancier	Moyens	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> → 2016 consacré aux travaux préparatoires. → Un objectif de mise en place du portail en 2017-2018. → Des usagers associés aux réunions « Paris info rSa » dès leur mise en place en juin 2016. 	<ul style="list-style-type: none"> → Des coûts initiaux de développement de l'outil. → Des moyens humains dédiés à l'animation et à la modération du portail. 	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de visites sur les pages en accès libre (information). → Nombre de personnes inscrites en accès personnalisé. → Nombre d'auto-positionnements directs sur les offres de services accessibles. → Nombre de messages déposés et publiés dans l'espace d'échanges. → Nombre de bénéficiaires intervenus dans le cadre d'une réunion « Paris info rSa » → Nombre de nouveaux entrants dans le dispositif parrainés par un autre usager. <p><i>(Source : Ville ; fréquence semestrielle)</i></p>

AXE 4 : Les Parisiens auteurs de leur propre parcours vers l'emploi

Fiche 32 – Mettre l'utilisateur au cœur du dispositif d'insertion

Diagnostic et contexte

La collectivité parisienne fait de la participation et de l'engagement citoyen un marqueur fort de ses politiques publiques. Au sein de sa politique d'insertion, cet objectif se concrétise aujourd'hui essentiellement par la participation directe d'allocataires du rSa aux Equipes Pluridisciplinaire et par l'animation d'un « Groupe ressources » destiné à les appuyer dans cette participation. Au-delà des formes de participation existantes, plusieurs professionnels et usagers émettent le souhait d'impliquer davantage les publics dans le « quotidien » du dispositif d'insertion et dans son pilotage. Les associer à toutes les étapes de la vie du dispositif permet à la fois d'apporter un « autre regard » et peut constituer un outil d'insertion en soi dans le parcours des personnes (savoir-être, valorisation des compétences etc.).

<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> → Impliquer les usagers dans tous les « moments » du dispositif d'insertion où ils pourraient apporter une contribution utile. → En particulier, intégrer les usagers dans les instances de gouvernance du PPIE → Prendre en compte leurs points de vue et leurs propositions pour mieux répondre à leurs attentes. 	<p>Public visé</p> <p>→ L'ensemble des publics suivis au titre du PPIE.</p>	<p>Contenu et mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> → Organiser et accompagner la mise en place d'un « collège d'usagers » (20 personnes incarnant la diversité des publics couverts par le PPIE) <ul style="list-style-type: none"> - En concertation avec les membres du Groupe Ressources rSa, déterminer la configuration, le fonctionnement et la feuille de route du collège d'usagers. - Organiser sa préfiguration (une séance par trimestre) et en dresser un bilan. - Organiser une fois par an une rencontre du collège d'usagers avec les élus. - Organiser la diffusion et le partage de ses travaux dans le cadre du comité élargi de concertation et garantir leur prise en compte par le comité stratégique du PPIE. → Associer les usagers dans le quotidien du dispositif d'insertion : <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'élaboration des actions collectives d'insertion, dans une logique de développement social. - Dans l'élaboration des cahiers des charges des organismes attributaires des prestations d'insertion.
---	--	---

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES
- **Copilotes institutionnels** : Paris-DDCT
- **Partenaires associés** : Caf, Pôle emploi, EPEC, Mission Locale, usagers, etc.

<p>Echéancier</p> <ul style="list-style-type: none"> → Une préfiguration du collège d'usagers au cours de l'année 2017 et un retour d'expérience réalisé fin 2017. → Un 1^{er} bilan qualitatif de cette participation réalisé fin 2018. 	<p>Moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> → Moyens humains supplémentaires pour mobiliser les usagers et accompagner leur participation (1 ETP supplémentaire) → Des formations dispensées aux usagers 	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> → Nombre d'usagers ayant participé à des temps d'ingénierie du dispositif d'insertion → Nombre de réunions du collège d'usagers → Nombre de personnes y ayant participé et taux de présence aux séances organisées ; → Nombre de propositions issues de leurs travaux ; → Nombre de propositions retenues par le comité stratégique du PPIE. <p>(source : consolidation Paris-DASES ; fréquence annuelle)</p>
---	--	--

AXE 4 : Les Parisiens auteurs de leur propre parcours vers l'emploi

Fiche 33 – Recueillir de manière régulière l'avis et le niveau de satisfaction des personnes à l'égard de l'accompagnement proposé

Diagnostic et contexte

Le recueil du point de vue des personnes accompagnées dans le cadre de leurs démarches d'insertion s'opère aujourd'hui de manière ponctuelle, notamment à l'occasion de démarches de diagnostic et/ou de bilans, et partielle, sur certains aspects ou certaines actions. Dans une perspective d'amélioration continue de la qualité des services rendus, la collectivité parisienne souhaite recueillir la parole des publics qu'elle accompagne de manière régulière, tout au long de la mise en œuvre du PPIE.

Objectifs

- Poser une lecture objective de la perception du dispositif d'insertion et de ses outils par les bénéficiaires eux-mêmes.
- Replacer l'avis des usagers au cœur des choix stratégiques, opérationnels et organisationnels.
- S'inscrire dans une logique d'amélioration de la qualité des services rendus aux personnes accompagnées, en inscrivant cette consultation dans la durée et dans la régularité.

Public visé

Les publics du PPIE, dont les allocataires du rSa accompagnés par la collectivité parisienne (EPI, SSP, PSA).

Contenu et mise en œuvre

- Identifier, construire et mettre en place les outils et processus qui permettent de centraliser ces avis en associant étroitement les usagers.
- En particulier, améliorer la qualité de l'accueil des lieux d'accompagnement (notamment du point de vue de l'accès à l'information) en s'inscrivant dans la démarche QualiParis.
- Assurer le traitement du matériau et en tirer les enseignements.
- Formaliser un plan d'amélioration de la qualité de service pour l'accompagnement au titre de l'insertion (avec des indicateurs de suivi).
- Intégrer dans la mesure du possible des mesures de satisfaction des usagers dans les clauses des appels à projets / marchés.
- S'inspirer des modes de consultation des usagers de Pôle emploi, la Caf et autres partenaires (ex. enquêtes, focus group, groupes de liaison etc.)

Pilotage de l'action

- Pilote : Paris-DASES/DAE
- Copilotes institutionnels : Paris-DDCT
- Partenaires associés : EPI, CASVP (SSP, PSA), Pôle emploi, Caf

Echéancier

- En 2016-2017, structuration du processus d'évaluation et de ses différents outils.
- 1^{ers} outils mis en œuvre en 2017.
- Un plan d'amélioration de la qualité de service structuré d'ici fin 2017.
- Lancer a minima 2 enquêtes de satisfaction sur la période 2016-2020.

Moyens

- Des moyens dédiés à la mise en œuvre de QualiParis
- Mise en place de l'outillage technique nécessaire à la centralisation régulière du matériau.
- Un traitement régulier des remontées assurées par la cellule d'études et d'évaluation de la CEPE - DASES.

Indicateurs d'évaluation

- Evolution des niveaux de satisfaction relevés.
(source : consolidation Paris-DASES ; fréquence à définir)

Axe 5

Une politique d'insertion ancrée localement

Fiches 34 à 36

AXE 5 : Une politique d'insertion ancrée localement

Fiche 34 – Mettre en place une gouvernance solide du PPIE

Diagnostic et contexte

L'état des lieux réalisé à l'occasion de l'élaboration du PPIE a montré que le précédent PDIE avait pâti d'une gouvernance insuffisamment structurée. Au plan départemental, la collectivité parisienne rencontrait des difficultés à travailler en transversalité et les partenariats avec les autres institutions impliquées s'opéraient essentiellement au travers de relations bilatérales. Au plan territorial, les Commissions Territoriales d'Insertion qui avaient été mises en place par le précédent PDIE avaient fini par s'essouffler et les professionnels de terrain demandent aujourd'hui à ce que des espaces d'analyse des besoins et d'ingénierie de projet soient réactivés.

Objectifs

- Mettre en place **une gouvernance structurée et régulière** mobilisant la collectivité en transversalité et où l'ensemble des partenaires de l'insertion et de l'emploi peut trouver sa place.
- **Ancrer localement la politique d'insertion** en instaurant une gouvernance territoriale de proximité.
- Lorsque nécessaire, mettre en place **un pilotage opérationnel infra-départemental**.

Public visé

- **Comité stratégique** : élus de référence et directions de la Ville de Paris (DASES, DAE, DDCT), Conseil régional, DIRECCTE, ARS, CPAM, Caf, Pôle emploi, Mission Locale, EPEC
- **Comité élargi de concertation** : les membres du comité stratégique ainsi que les maires d'arrondissements, les associations et têtes de réseaux, les opérateurs de l'offre d'insertion, usagers, etc.
- **Gouvernance partenariale de proximité** : l'ensemble des partenaires locaux de l'insertion.

Contenu et mise en œuvre

(Voir schéma de gouvernance du PPIE)

- **Au plan départemental** :
 - Mettre en place **un comité stratégique resserré** destiné à assurer le pilotage partenarial du PPIE.
 - Mettre en place **un comité élargi de concertation**, destiné à recueillir de nouvelles propositions.
 - Insérer le volet emploi du PPIE à fréquence régulière **dans les ordres du jour du SPET**.
- **Au plan territorial** :
 - Mettre en place **une commission insertion par territoire EPI (7)** afin d'assurer la déclinaison territoriale du PPIE, d'assurer l'information et la mise en réseau des acteurs, de réaliser l'analyse des besoins, de faire émerger des propositions, voire d'assurer le pilotage opérationnel de certaines actions d'initiative territoriale.
 - Mettre en place **un pilotage opérationnel de projets** à l'échelle infra-territoriale (arrondissement ou QPV) lorsque nécessaire.

Pilotage de l'action

- **Co-pilotes institutionnels** : Paris-DASES, Paris-DAE
- **Partenaires associés** : Paris-DDCT (EDL) et différents partenaires, selon les instances mises en place.

Echéancier

- Un comité stratégique réuni **2 fois par an, à partir de juin 2016**.
- Un comité élargi de concertation réuni **1 fois par an**.
- Des commissions territoriales par EPI réunies **3 fois par an, à partir de juin 2016**.

Moyens

- Sur la base d'un co-pilotage DASES et DAE, des moyens humains nécessaires pour mettre en place et accompagner ces instances (invitations, ordres du jour, élaboration des supports, des comptes-rendus etc.).

Indicateurs d'évaluation

- Respect de la fréquence des réunions des différentes instances.
- Nombre de propositions émanant des instances ayant une fonction de concertation (comité de concertation, commissions territoriales).
- Nombre de projets d'initiative locale mis en œuvre dans le cadre des instances infra-départementales.

(source : consolidation Paris-DASES ; fréquence annuelle)

AXE 5 : Une politique d'insertion ancrée localement

Fiche 35 – Réaliser un outil de suivi des actions et des engagements du PPIE

Diagnostic et contexte

L'état des lieux a fait apparaître que le précédent PDIE avait souffert d'un manque de lisibilité du point de vue des professionnels comme des partenaires institutionnels eux-mêmes. Tous ont émis le souhait que le PPIE soit désormais construit sur des orientations, des engagements et un plan d'action clairs et partagés, dont la mise en œuvre pourra faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation au fil de l'eau.

Objectifs

- Construire un **tableau de bord** de suivi des actions du PPIE.
- **Suivre les engagements** pris par chacun des partenaires impliqués.
- Mobiliser ces éléments **dans le pilotage** du PPIE.
- Mobiliser ces éléments dans le cadre d'une **communication plus large** sur le PPIE.

Public visé

- Dans le cadre du pilotage du PPIE : les partenaires institutionnels impliqués dans le comité stratégique et le comité de concertation.
- Dans le cadre d'une communication plus large : professionnels de l'insertion et de l'emploi, publics accompagnés, grand public, etc.

Contenu et mise en œuvre

- **Construire le tableau de bord** de suivi et le valider en comité stratégique.
- En assurer **l'actualisation régulière** (à minima 3 fois par an).
- Formaliser un **état d'avancement des travaux** à l'occasion de chacun des comités stratégiques et lors du comité élargi (3 fois par an).
- Formaliser annuellement un **support de communication** plus large pour informer sur l'ensemble des travaux entrepris au cours de l'année.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES / Paris-DAE
- **Co-pilotes institutionnels** :
- **Partenaires associés** (*l'ensemble des partenaires du comité stratégique*) : Paris-DDCT, Caf, Pôle Emploi, Conseil régional, Direccte, ARS, CPAM, Mission Locale, EPEC.

Echéancier

- Un tableau de bord construit **dès l'adoption du PPIE** et soumis aux partenaires à l'occasion **du 1^{er} comité stratégique**.
- Une actualisation du tableau de bord **3 fois par an**.
- Un document de communication consolidé **une fois par an**.

Moyens

- Construction d'un **tableau de bord de suivi** des actions.
- En leur qualité de co-pilotes du PPIE, une mobilisation conjointe de la **DASES** et de la **DAE** sur l'ensemble des aspects.

Indicateurs d'évaluation

- Part des actions programmées au cours du semestre et effectivement mises en œuvre.
- Part des engagements tenus par les partenaires du PPIE.
- Respect des fréquences d'actualisation et de formalisation de l'état d'avancement et du document de communication.

(source : consolidation Paris-DASES et DAE)

AXE 5 : Une politique d'insertion ancrée localement

Fiche 36 – Renforcer la connaissance des publics et de leurs parcours

Diagnostic et contexte

La collectivité parisienne et ses équipes disposent d'une connaissance qualitative fine des publics qu'elles accompagnent, de leur situation, de leur profil et de leurs difficultés. Toutefois, les outils informatiques à disposition ne permettent pas d'asseoir cette connaissance sur une analyse statistique fiable, pourtant utile au pilotage du dispositif d'insertion. Certains éléments de profil pourtant essentiels restent inconnus (comme les niveaux de formation, qui ne font pas partie des indicateurs de profil Caf), tout comme les parcours et trajectoires des personnes.

Objectifs	Public visé	Contenu et mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> → Renforcer le système d'information ISIS afin de permettre un suivi complet des parcours. → Mettre en place les outils nécessaires à la production de données clés manquantes à ce jour. → Renforcer la connaissance des parcours et trajectoires des publics accompagnés. 	<ul style="list-style-type: none"> → A définir en fonction du périmètre d'analyse (ciblage de certains profils / allocataires du rSa / plus largement public PPIE etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> → Adapter ISIS pour qu'il puisse remplir une fonction d'observation statistique, en structurant des requêtes sur des profils ou sur des parcours spécifiques (base anonymisée). → Engager un travail collectif avec les partenaires clés du comité de pilotage pour adapter leurs outils d'analyse statistique et produire de manière régulières les données clés manquantes à ce jour (niveaux de formation, nature des sorties du dispositif rSa, bénéficiaires du rSa créateurs d'entreprise etc.). → Réaliser une étude de cohorte pluriannuelle permettant de mieux comprendre les trajectoires socioprofessionnelles des personnes accompagnées et d'évaluer les effets et la plus-value de différents outils d'insertion.

Pilotage de l'action

- **Pilote** : Paris-DASES (Observatoire social ; équipe ISIS)
- **Partenaires associés** : Etat, Caf, Pôle Emploi, CASVP, EPEC, Mission Locale

Echéancier	Moyens	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> → Des ajustements d'outils statistiques qui doivent avoir abouti d'ici la fin de l'année 2017. → Lancement d'une étude de cohorte courant 2017. 	<ul style="list-style-type: none"> → Des développements informatiques nécessaires sur ISIS et l'infocentre ; et sur des outils numériques ad hoc. → Un budget dédié à l'externalisation de l'étude de cohorte devra être prévu, piloté par la cellule d'études et d'évaluation de la CEPE - DASES → Mobilisation complémentaire du FSE sur l'adaptation d'ISIS 	<ul style="list-style-type: none"> → Production régulière de données et d'indicateurs jusqu'alors indisponibles. → Réalisation effective de l'étude de cohorte pluriannuelle.



TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur **PARIS.FR**

* Prix 5 cts/mn à partir d'une ligne fixe ou mobile